

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -  
Dépôt le 21/11/2024 - 167734 - 2009 B 17992 - 340 483 684 - KLESIA SA

# Comptes annuels

Exercice 2023



CERTIFIÉ CONFORME  
A L'ORIGINAL

*Christian Schmidt de la Brézie  
Président du Directoire*

*C. Schmidt*



# SOMMAIRE

BILAN .....	3
ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES .....	6
COMPTE DE RESULTAT .....	8
ANNEXE.....	12



# BILAN



## BILAN AU 31 DECEMBRE | ACTIF

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
<b>1. Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>2. Actifs incorporels</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>3. Placements</b>	<b>1 401 023</b>	<b>1 338 912</b>
3a. Terrains et constructions	0	0
3b. Placements dans des entreprises liées	2	2
3c. Autres placements	358 713	368 326
3d. Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 042 308	970 584
<b>4. Placements représentant les provisions techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
5a. Provisions pour primes non acquises et risques en cours	0	0
5b. Provisions d'assurance-vie	0	0
5c. Provisions pour sinistres Vie	0	0
5d. Provisions pour sinistres Non Vie	0	0
5e. Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes Vie	0	0
5f. Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes Non Vie	0	0
5g. Provisions d'égalisation	0	0
5h. Autres provisions techniques (Vie)	0	0
5i. Autres provisions techniques (Non Vie)	0	0
5j. Provisions techniques des contrats en unités de compte	0	0
<b>6. Créances</b>	<b>360 351</b>	<b>372 154</b>
6a. Créances nées d'opérations d'assurance directe	0	0
6aa. Primes acquises non émises	0	0
6ab. Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	0	0
6b. Créances nées d'opérations de réassurance	353 815	371 531
6c. Autres créances	6 536	623
6ca. Personnel	0	0
6cb. Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 532	300
6cc. Débiteurs divers	4	323
6d. Capital appelé non versé	0	0
<b>7. Autres actifs</b>	<b>286</b>	<b>105</b>
7a. Actifs corporels d'exploitation	0	0
7b. Comptes courants et caisses	286	105
7c. Actions propres	0	0
<b>8. Comptes de régularisation - Actif</b>	<b>3 489</b>	<b>3 379</b>
8a. Intérêts et loyers acquis non échus	2 784	2 815
8b. Frais d'acquisition reportés	0	0
8c. Autres comptes de régularisation	705	564
<b>9. (Ligne supprimée par arrêté du 28 décembre 2007, art. 4)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 765 149</b>	<b>1 714 549</b>



## BILAN AU 31 DECEMBRE | PASSIF

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
<b>1. Capitaux propres</b>	<b>358 758</b>	<b>358 100</b>
1a. Capital social ou fond d'établissement et fond social complémentaire ou compte de liaison	368 000	368 000
1b. Primes liées au capital social	0	0
1c. Ecart de réévaluation	0	0
1d. Autres réserves	0	0
1e. Report à nouveau	-9 900	-16 824
1f. Résultat de l'exercice	659	6 924
<b>2. Passifs subordonnés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>3. Provisions techniques brutes</b>	<b>1 402 436</b>	<b>1 350 651</b>
3a. Provisions pour primes non acquises et risques en cours	0	0
3b. Provisions d'assurance vie	209 835	203 551
3c. Provisions pour sinistres (Vie)	98 022	91 072
3d. Provisions pour sinistres (Non Vie)	617 134	603 846
3e. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)	1 362	1 295
3f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non Vie)	0	0
3g. Provisions pour égalisation	60 369	69 598
3h. Autres provisions techniques (Vie)	253	71
3i. Autres provisions techniques (Non Vie)	415 461	381 218
<b>4. Provisions techniques des contrats en unités de compte</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>5. Provisions pour risques et charges</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>7. Autres dettes</b>	<b>1 999</b>	<b>4 303</b>
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0	0
7b. Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0
7c. Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	0	0
7d. Dettes envers des établissements de crédits	0	5
7e. Autres dettes	1 999	4 298
7ea. Titres de créances négociables émis par l'entreprise	0	0
7eb. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	0	0
7ec. Personnel	0	0
7ed. Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	676	3 600
7ee. Créanciers divers	1 323	698
<b>8. Comptes de régularisation - Passif</b>	<b>1 955</b>	<b>1 496</b>
<b>9. (Ligne supprimée par arrêté du 28 décembre 2007, art. 4)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 765 149</b>	<b>1 714 549</b>



## ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES



## ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
<b>1. Engagements reçus</b>	0	0
<b>2. Engagements donnés</b>	0	0
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés	0	0
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	0	0
2d. Autres engagements donnés	0	0
<b>3. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires</b>	0	0
<b>4. Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution</b>	0	0
<b>5. Valeurs appartenant à des organismes (engagements pris au titre du 25 de l'article R.931-2-1)</b>	0	0
<b>6. Valeurs appartenant à des unions d'institutions de prévoyance</b>	0	0
<b>7. Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>	0	0



## COMPTE DE RESULTAT



## COMPTE DE RESULTAT | COMPTE TECHNIQUE VIE

En Keuros	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes N	Opérations nettes N-1
<b>1. Primes</b>	122 371	-492	121 879	119 693
<b>2. Produits des placements</b>	5 860	0	5 860	6 980
2a. Revenus des placements	5 696	0	5 696	6 890
2b. Autres produits des placements	34	0	34	67
2c. Profits provenant de la réalisation de placements	130	0	130	23
<b>3. Ajustements ACAV</b>	0	0	0	0
<b>4. Autres produits techniques</b>	0	0	0	0
<b>5. Charges des sinistres</b>	-77 444	0	-77 444	-84 188
5a. Prestations et frais payés	-70 494	0	-70 494	-73 335
5b. Charges des provisions pour sinistres	-6 950	0	-6 950	-10 853
<b>6. Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques</b>	-3 424	0	-3 424	-4 847
6a. Provisions d'assurance-vie	-4 139	0	-4 139	7 457
6b. Provisions sur contrats en unités de compte	0	0	0	
6c. Autres provisions techniques	715	0	715	-12 304
<b>7. Participations aux résultats</b>	-2 161	0	-2 161	-2 292
<b>8. Frais d'acquisition et d'administration</b>	0	0	0	0
8a. Frais d'acquisition	0	0	0	0
8b. Frais d'administration	0	0	0	0
8c. Commissions reçues des réassureurs	0	0	0	0
<b>9. Charges des placements</b>	-1 172	0	-1 172	-277
9a. Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-3	0	-3	-12
9b. Autres charges de placements	-139	0	-139	-151
9c. Pertes provenant de la réalisation des placements	-1 030	0	-1 030	-114
<b>10. Ajustements ACAV (Moins values)</b>	0	0	0	0
<b>11. Autres charges techniques</b>	-20 707	0	-20 707	-21 534
	0	0	0	0
<b>12. Produits des placements transférés</b>				
<b>RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE</b>	23 323	-492	22 831	13 535



## COMPTE DE RESULTAT | COMPTE TECHNIQUE NON VIE

En Keuros	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes N	Opérations nettes N-1
<b>1. Primes acquises</b>	<b>747 647</b>	<b>0</b>	<b>747 647</b>	<b>647 938</b>
1a. Primes	747 647	0	747 647	647 938
1b. Variations des primes non acquises et risques en cours	0	0	0	0
<b>2. Produits des placements alloués</b>	<b>13 686</b>	<b>0</b>	<b>13 686</b>	<b>19 522</b>
<b>3. Autres produits techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>4. Charges des sinistres</b>	<b>-635 068</b>	<b>0</b>	<b>-635 068</b>	<b>-546 702</b>
4a. Prestations et frais payés	-621 780	0	-621 780	-497 697
4b. Charges des provisions pour sinistres	-13 289	0	-13 289	-49 005
<b>5. Charges des autres provisions techniques</b>	<b>-34 244</b>	<b>0</b>	<b>-34 244</b>	<b>-9 560</b>
<b>6. Participations aux résultats</b>	<b>1 686</b>	<b>0</b>	<b>1 686</b>	<b>-208</b>
<b>7. Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
7a. Frais d'acquisition	0	0	0	0
7b. Frais d'administration	0	0	0	0
7c. Commissions reçues des réassureurs	0	0	0	0
<b>8. Autres charges techniques</b>	<b>-128 307</b>	<b>0</b>	<b>-128 307</b>	<b>-117 680</b>
<b>9. Variation de la provision pour égalisation</b>	<b>8 332</b>	<b>0</b>	<b>8 332</b>	<b>149</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE</b>	<b>-26 267</b>	<b>0</b>	<b>-26 267</b>	<b>-6 539</b>



## COMPTE DE RESULTAT | COMPTE NON TECHNIQUE

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
<b>1. Résultat technique des opérations non-vie</b>	<b>-26 267</b>	<b>-6 539</b>
<b>2. Résultat technique des opérations vie</b>	<b>22 831</b>	<b>13 535</b>
<b>3. Produits des placements</b>	<b>22 982</b>	<b>27 569</b>
3a. Revenus des placements	22 339	27 212
3b. Autres produits des placements	132	264
3c. Profits provenant de la réalisation des placements	511	93
<b>4. Produits des placements alloués du compte technique vie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>5. Charges des placements</b>	<b>-4 596</b>	<b>-1 093</b>
5a. Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-11	-47
5b. Autres charges des placements	-544	-597
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements	-4 041	-450
<b>6. Produits des placements transférés au compte technique non-vie</b>	<b>-13 686</b>	<b>-19 522</b>
<b>7. Autres produits non techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>8. Autres charges non techniques</b>	<b>-14</b>	<b>0</b>
8a. Charges à caractère social	0	0
8b. Autres charges non techniques	0	0
<b>9. Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
9a. Produits exceptionnels	0	0
9b. Charges exceptionnelles	0	0
<b>10. Participation des salariés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>11. Impôt sur le résultat</b>	<b>-591</b>	<b>-7 025</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>659</b>	<b>6 924</b>



## ANNEXE



## SOMMAIRE DE L'ANNEXE

SOMMAIRE DE L'ANNEXE.....	13
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS .....	14
PRESENTATION DE LA SOCIETE .....	15
1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE .....	15
1.1 Intégration au groupe TVA Klesia .....	15
2 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	15
3 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	16
3.1 Référentiel comptable et réglementaire .....	16
3.2 Règles de présentation des états financiers.....	16
3.3 Changements comptables .....	17
3.4 Modes et méthodes d'évaluation appliqués .....	18
4 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN.....	23
4.1 Actifs incorporels, placements immobiliers et actifs corporels d'exploitation .....	23
4.2 Etat des créances et des dettes, à plus ou moins un an .....	26
4.3 Entreprises liées, filiales et participations.....	26
4.4 Capitaux propres .....	28
4.5 Passifs subordonnés .....	28
4.6 Comptes de régularisation, produits à recevoir et charges à payer.....	29
4.7 Détail des provisions pour risques et charges.....	30
4.8 Tableau des engagements donnés.....	30
5 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT .....	31
5.1 Produits et charges des placements .....	31
5.2 Opérations vie – Catégories 1 à 19.....	32
5.3 Opérations non-vie – Catégories 20 à 39.....	33
5.4 Produits et charges de l'action sociale .....	33
5.5 Opérations pour le compte d'une union d'institutions .....	33
5.6 Ventilation des charges de personnel, commissions, cotisations brutes et mouvements de portefeuille de contrats .....	34
5.7 Fiscalité .....	34
5.8 Autres produits et charges techniques, non techniques et exceptionnels.....	35
5.9 Variation des provisions d'assurance vie et participation aux résultats .....	36
5.10 Participation des adhérents et des participants.....	37
5.11 Ecarts de liquidation .....	37
5.12 Etat des règlements et provisions – Branche 16 .....	37
6 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS.....	37
6.1 Effectif moyen.....	37
6.2 Avantages alloués dirigeants, conseils d'administrations et autres .....	37
6.3 Prêts alloués aux dirigeants, au conseil d'administration et autres.....	38
6.4 Honoraires des commissaires aux comptes.....	38



## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Annexe au bilan avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31.12.2023, dont le total est de 1 765 149 K euros, et au compte de résultat dégageant un résultat bénéficiaire de 659 K euros.

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01.01.2023 au 31.12.2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.



## PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société KLESIA SA est une SA à Directoire et Conseil de Surveillance régie par le Code des assurances au capital de 368 000 K€. Il est divisé en 23 741 941 actions ordinaires d'une valeur nominale de 15,50 € et l'actionnaire unique est la SAS AKG.

KLESIA SA a pour objet d'assurer et de pratiquer, dans les limites de la réglementation applicable aux sociétés de réassurance, des opérations de toute nature se rattachant directement ou indirectement à l'activité de réassurance.

Elle peut réaliser :

- 1- Des opérations de réassurance et de rétrocession de toute nature avec toutes entreprises françaises et étrangères d'assurance et de réassurance ;
- 2- Toutes les opérations généralement autorisées aux sociétés dont l'objet comprend les opérations définies aux alinéas précédents ;
- 3- Le tout directement pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers par la voie de créations des sociétés nouvelles, d'apport, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement à l'un des objets spécifiés ou tout patrimoine sociale ;

## 1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

### 1.1 Intégration au groupe TVA Klesia

Klesia SA a intégré le Groupe TVA Klesia à compter du 01 janvier 2023.

## 2 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- NEANT -



## 3 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 3.1 Référentiel comptable et réglementaire

La directive Solvabilité II transposée en droit français par l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015, ne comporte pas de dispositions comptables, mais sa transposition a été l'occasion de transférer vers l'Autorité des normes comptables (ANC) les prescriptions comptables applicables aux entreprises d'assurance, jusqu'alors placées dans les trois codes. L'ordonnance n°2015-378 et son décret n°2015-513 du 7 mai 2015 ont notamment modifié l'architecture du Code des assurances. Ainsi, désormais l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires de nature comptable ont été regroupées au titre IV du livre III du Code des assurances. Les dispositions portant sur les prescriptions comptables ont quant à elles été abrogées à compter du 1er janvier 2016 et sont transférées dans le règlement de l'ANC n° 2015-11. Ce transfert s'est fait à prescriptions comptables constantes. Aussi, ce règlement n'entraîne aucun changement de méthode comptable.

L'annexe aux comptes est constituée de toutes les informations d'importance significative permettant d'avoir une juste appréciation du patrimoine et de la situation financière de la société d'assurance, des risques qu'elle assume et de ses résultats. A chaque fois que ceci est utile à la compréhension, et notamment lorsque l'annexe donne le détail d'un poste de bilan ou du compte de résultat, les chiffres correspondants à l'exercice précédent sont indiqués de manière à pouvoir être directement comparés à ceux de l'exercice en cours.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Directoire et le Conseil de Surveillance de KLESIA SA. Elle est établie conformément aux principes comptables généralement admis en France et aux dispositions du décret et de l'arrêté du 27 mars 1998, transposant la directive européenne n°91-674 du 19 décembre 1991 sur les comptes des entreprises d'assurance.

Les comptes du 31 décembre 2023, conformément aux normes prévues pour les sociétés mixtes, comprennent notamment :

- Un compte de résultat technique-vie et un compte de résultat technique non-vie ;
- Un compte de résultat non technique.

En ce qui concerne les modalités d'imputation, il convient d'indiquer que :

- Les charges de gestion sont comptabilisées par destination ;
- Les produits financiers nets sont alloués directement, pour la quote-part concernée, au compte de résultat technique – vie. Le solde des produits financiers, est transféré au compte de résultat non technique, puis est réparti pour la quote-part concernée, au compte de résultat Technique Non-Vie.

### 3.2 Règles de présentation des états financiers

#### 3.2.1 Bilan

Conformément au Titre II du livre IV du règlement ANC n°2015-11, les montants ne sont présentés que pour leur valeur nette (valeur brute diminuée des amortissements et dépréciations).

Les placements regroupent les terrains et constructions et les autres placements.

Les provisions techniques sont détaillées par nature en distinguant les provisions vie des provisions non-vie. Elles sont inscrites au passif pour leur montant brut de réassurance, la part cédée figurant à l'actif au poste « Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques ».



### 3.2.2 Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté en liste. Conformément au Titre II du Livre IV du règlement ANC n° 2015-11, il comprend comme pour toutes les sociétés d'assurances mixtes, un compte de résultat :

- Technique vie,
- Technique non-vie,
- Non technique.

Dans le compte technique vie sont enregistrés les produits et charges relatifs aux risques liés à la vie humaine : obsèques, décès, rentes de conjoint et d'éducation.

Le compte de résultat technique non-vie enregistre les opérations relatives aux risques liés à l'intégrité de la personne humaine : incapacité, invalidité, décès accidentel, GAV, santé et hospitalisation.

Le compte de résultat non technique reprend le solde des résultats techniques, les produits et charges de placements, les produits des placements transférés du compte de résultat non technique pour être alloués au compte de résultat technique non-vie, les produits et charges non techniques, le résultat exceptionnel, ainsi que la charge d'impôt sur les bénéfices de l'exercice.

Les opérations techniques de l'exercice sont présentées dans 3 colonnes faisant apparaître : les opérations brutes, les cessions et rétrocessions en réassurance, ainsi que les opérations nettes. Les opérations de l'exercice précédent ne sont présentées qu'en net.

Les frais de fonctionnement, enregistrés préalablement par nature, sont présentés par destination. Ces destinations sont les suivantes :

- Compte de résultat Technique vie :
  - o Frais d'acquisition (ligne 8a),
  - o Frais d'administration (ligne 8b),
  - o Frais de gestion des placements (ligne 9a),
  - o Autres charges techniques (ligne 11).
  
- Compte de résultat Technique non-vie :
  - o Frais d'acquisition (ligne 7a),
  - o Frais d'administration (ligne 7b),
  - o Autres charges techniques (ligne 8).

Les produits de gestion sont enregistrés en autres produits techniques (ligne 4 du compte technique vie, ligne 3 du compte technique non vie).

## 3.3 Changements comptables

### 3.3.1 Changements d'estimation et de modalité d'application

- NEANT -

### 3.3.2 Changements de présentation

- NEANT -



### 3.3.3 Changement dans le processus de clôture des comptes

- NEANT -

## 3.4 Modes et méthodes d'évaluation appliqués

### 3.4.1 Bilan

#### 3.4.1.1 *Actifs incorporels et placements*

##### Actifs incorporels

- NEANT -



■ Placements

Coût d'entrée	<p>Les titres à revenus variables sont comptabilisés à leur coût historique.</p> <p>Les titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur coût d'achat coupons courus exclus.</p> <p>Les prêts et autres créances financières sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur nominale.</p>
Coût de sortie	<p>Les sorties se font selon la règle du FIFO (premier entré, premier sorti).</p>
Provisions	<p><b>Provision pour dépréciation à caractère durable sur titres non amortissables</b></p> <p>Dans le cadre d'une approche ligne à ligne, si la valeur d'un titre non amortissable est inférieure à sa valeur comptable, il convient de constater une provision pour dépréciation dès lors qu'il y a lieu de considérer que celle-ci présente un caractère durable.</p> <p>Les critères de présomption retenus par KLESIA SA pour apprécier le caractère durable de la dépréciation au 31/12/2023 découlent de l'analyse suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une moins-value latente supérieure à 20% pendant les 6 derniers mois précédant la clôture,</li> <li>- Existence d'un risque réel de contrepartie ou d'un défaut avéré,</li> </ul> <p>Les titres de KLESIA SA répondant aux critères de qualification de dépréciation durable (plus de 20% de moins-value latente pendant 6 mois consécutifs) font l'objet d'une dépréciation au premier euro. En 2023, le stock de la provision pour dépréciation durable s'élève à 45 K€ et cette année, KLESIA SA a effectué une dotation nette sur les provisions à hauteur de 14 K€.</p> <p><b>Provision sur titres amortissables</b></p> <p>Les valeurs amortissables ne font pas, en principe, l'objet d'une provision pour dépréciation durable. Néanmoins, ils doivent être dépréciés lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements. Au regard de ces critères, il n'y a pas lieu de constituer de provision pour dépréciation.</p> <p>Modalités de dépréciation des titres R343 - 9 et R343 – 10 amortissables Pour les titres classés en R343 - 9 et R343 – 10 et amortissables :</p> <p>* si l'entreprise a l'intention et la capacité de détenir ces valeurs amortissables jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit ; en l'absence de risque de crédit avéré, aucune moins-value latente liée à une hausse des taux sans risque n'est provisionnée.</p> <p>* si l'entreprise n'a pas d'intention ou de capacité de détenir ces valeurs amortissables jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en utilisant une valeur recouvrable lorsque l'entreprise a l'intention / la capacité de détenir les placements concernés à un horizon déterminé. A défaut, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable des placements et leur valeur vénale, si cette dernière est inférieure à la valeur comptable. Dans tous les cas, lorsque la cession du titre est envisagée à court terme, la valeur recouvrable est la valeur de marché.</p>



Valorisation	<p><b>Règles générales et modalités pratiques</b></p> <p>Les portefeuilles sont valorisés quotidiennement par référence au dernier cours.</p> <p>Les titres sont évalués sur la base des cours extraits de la base de données Finalim de TELEKURS FINANCIAL.</p> <p>Par exception, les titres n'étant pas référencés sur Finalim sont valorisés sur des cours contribués source BLOOMBERG.</p> <p>La comptabilité des portefeuilles étant tenue en Euros, la comptabilisation de la valorisation des positions titres hors Euros correspond à leur contre-valeur, calculée avec le taux de change fixing BCE (Banque Centrale Européenne).</p> <p><b>Description</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions</li> </ul> <p>Les actions sur un marché réglementé sont évaluées sur la base du cours de clôture de la place de référence de l'émetteur ou à défaut sur la place principale de cotation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligations</li> </ul> <p>L'évaluation des obligations répond aux règles de priorité de cours suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1/ Telekurs Financier – place de cotation 186 (XTRAKTER) – cours moyen</li> <li>2/ Datalicence BGN – close Mid</li> <li>3/ Datalicence CBBT – close Bid.</li> </ol> <p>Pour les obligations qui ne répondent pas aux règles de priorité supra, est utilisé la place de cotation 025 (Paris) ou une place spécifique au titre ou un contributeur diffusé sur Bloomberg.</p> <p>En l'absence de cours au jour de la valorisation, l'évaluation s'effectue sur la base du dernier cours connu ou selon une procédure préétablie en cas de cours ancien.</p> <p>Lorsque les cours sont trop anciens, il est procédé à une valorisation dite « manuelle » par recherche d'un contributeur restituant une évaluation la plus fréquente possible sur la valeur étudiée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Produits non cotés</li> </ul> <p>Les produits non cotés (principalement private equity et dette non cotées) font l'objet d'une valorisation soit par l'émetteur du produit/fonds, validé par les commissaires aux comptes, soit auprès d'un organisme distinct de l'émetteur.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• OPCVM – ETF</li> </ul> <p>Les parts et actions d'OPCVM et, les ETF « Hors France », sont évaluées à leur dernière valeur liquidative connue.</p> <p>Les ETF « France » sont évalués à leur cours de clôture.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• FCPR</li> </ul> <p>Les évaluations sont réalisées au cours trimestriels ou semestriels transmis par les gestionnaires des fonds après validation par leur Conseil d'Administration.</p> <p>Les règles d'évaluation des titres composant les Fonds sont décrites dans les règlements financiers de chacun des fonds.</p>
--------------	---



### 3.4.1.2 Créances, autres actifs

Primes acquises non émises	<p><u>Processus d'estimation des cotisations :</u></p> <p>Les primes sont comptabilisées pour leur montant brut de taxes et net d'annulations. Les primes restant à émettre sont évaluées contrat par contrat.</p> <p>Les primes étant comptabilisées brutes de cession en réassurance, la quote-part cédée est déterminée en fonction du traité de réassurance.</p>
----------------------------	--

### 3.4.1.3 Provisions techniques

#### ■ Evaluation

Les provisions sont détaillées par nature. Elles sont inscrites au passif pour leur montant brut de réassurance.

#### ■ Provisions d'acceptation :

Klesia SA couvre les risques en acceptations cédés par les entités KLESIA et par GENERALI inscrits dans le cadre du partenariat mis en place au 1er janvier 2020 :

- GENERALI (rétro)cède les portefeuilles santé/prévoyance issus des institutions de prévoyance (Klesia Prévoyance, Carcept Prevoyance, IPRIAC) et des mutuelles (Klesia Mut' et Mutuelle Carcept Prevoyance) à hauteur de 75%x35%
- GENERALI cède à la même quote part son portefeuille santé/prévoyance

Les provisions relatives à ces engagements sont déterminées à partir des informations transmises par les entités Klesia et par GENERALI.

Les risques couverts par Klesia SA sont :

- Des risques de prévoyance non-vie : Incapacité, invalidité et inaptitude
- Des risques de prévoyance vie : décès, rentes éducation, rente conjoint et obsèques
- Des risques Frais médicaux

Pour ces risques, différentes provisions sont calculées :

- Provisions mathématiques pour les rentes vie et non-vie, l'obsèque
- Provisions pour sinistres inconnus pour la prévoyance vie, non-vie et frais médicaux
- Provisions pour sinistres à payer pour le décès
- Provision pour participation aux excédents pour l'obsèque
- Provision pour risque croissant pour les risques viagers
- Provision d'égalisation pour certains grands comptes et régimes de branche professionnelle qui le prévoient
- Conformément à une recommandation émise par l'ACPR, une Provision pour Risques En Cours a été constituée pour les contrats santé renouvelés pour l'année 2024 et présentant des ratios de charges supérieurs à 100% en moyenne sur les années 2022 et 2023, calculée par application de ce ratio sur le chiffre d'affaires prévisionnel de l'exercice 2024 . La PREC est définie comme la provision destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, durant la période s'écoulant :
  - Entre la date d'inventaire et la date de la première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par l'assureur,
  - Ou à défaut entre la date d'inventaire et le terme du contrat.



### 3.4.2 Compte de résultat

#### 3.4.2.1 Primes

Elles comprennent :

- Les flux trimestriels de réassurance arrêtés au 30/09/N ;
- Les cotisations à recevoir au titre de l'exercice N calculées au 30/09/N
- La provision pour dépréciation des comptes adhérents au 30/09/N déduction faite de celle au 31/12/N-1

#### 3.4.2.2 Charges des sinistres

Elles comprennent :

- Les flux trimestriels de réassurance arrêtés au 30/09/N,
- Les variations des provisions pour sinistres à payer,

#### 3.4.2.3 Charges des provisions et autres provisions techniques

Elles comprennent :

- Les variations des autres provisions techniques,
- Les variations des provisions mathématiques.

#### 3.4.2.4 Charges par destination

L'enregistrement initial des charges relatives aux frais généraux est effectué par nature de dépenses. Ces montants sont ensuite affectés et enregistrés par destination.

Les charges par destination sont déterminées à partir des activités que représente chacune des sections : frais d'acquisition, frais d'administration, charges des placements et autres charges techniques.

#### 3.4.2.5 Allocation des produits de placements

Les produits nets des placements font l'objet d'une ventilation entre le compte non Technique (produits de placements transférés) et le compte de résultat Technique non-vie (produits de placement alloués) au prorata des provisions techniques et des fonds propres – Règlement ANC N°2015-11, Articles 222-3 à 222-9.



## 4 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

### 4.1 Actifs incorporels, placements immobiliers et actifs corporels d'exploitation

#### 4.1.1 Mouvements des actifs incorporels, placements immobiliers et actifs corporels d'exploitation

En Keuros	Valeur brute	Mouvements de l'exercice		Valeur brute
		Augmentations	Diminutions et transferts	
<b>I Actifs incorporels</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Autres actifs incorporels	0	0	0	0
<b>II Placements immobiliers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Terrains non construits	0	0	0	0
Immeubles bâtis et parts de SCI hors immeuble d'exploitation	0	0	0	0
Immeubles d'exploitation	0	0	0	0
<b>III Titres de propriété</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>IV Autres titres de placement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>V Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
1 Dépôts et cautionnements :	0	0	0	0
2 Autres immobilisations corporelles :	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>

#### 4.1.2 Valeur nette des actifs incorporels, placements immobiliers et actifs corporels d'exploitation

En Keuros	Amortissements au 01/01	Dotations	Reprises	Valeur nette
<b>I Actifs incorporels</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Autres actifs incorporels	0	0	0	0
<b>II Placements immobiliers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Terrains non construits	0	0	0	0
Immeubles bâtis et parts de SCI hors immeuble d'exploitation	0	0	0	0
Immeubles d'exploitation	0	0	0	0
<b>III Titres de propriété</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>IV Autres titres de placement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>V Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
1 Dépôts et cautionnements :	0	0	0	0
2 Autres immobilisations corporelles :	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>



#### 4.1.3 Mouvements des actifs incorporels, placements immobiliers et actifs corporels d'exploitation (de l'activité sociale)

- NEANT -

#### 4.1.4 Valeur nette des actifs incorporels, placements immobiliers et actifs corporels d'exploitation (de l'activité sociale)

- NEANT -

#### 4.1.5 Autres placements

En Keuros	Valeur brute	Amortissements et provisions au 31/12	Dotations aux amort./prov. de l'exercice	Valeur nette
I Autres placements	358 758	-45	0	358 713
II Placements représentatifs des opérations en U.C.	0	0	0	0
III Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	1 042 308	0	0	1 042 308
<b>TOTAL</b>	<b>1 401 066</b>	<b>-45</b>	<b>0</b>	<b>1 401 021</b>



#### 4.1.6 Etat des placements

En Keuros	Valeur brute (1)	Valeur nette après correction	Valeur de réalisation (2)
<b>I Placements (détail des postes A3 et A4 de l'actif)</b>			
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours :	0	0	0
Dans l' OCDE	0	0	0
Hors OCDE	0	0	0
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM :	0	0	0
Dans l' OCDE	2	2	92
Hors OCDE	0	0	0
3 Parts d'OPCVM (autres que celles visées au 4) :	0	0	0
Dans l' OCDE	39 961	39 916	38 885
Hors OCDE	0	0	0
4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe :	0	0	0
Dans l' OCDE	3 973	3 973	3 991
Hors OCDE	0	0	0
5 Obligations et autres titres à revenu fixe :	0	0	0
Dans l' OCDE	297 484	296 265	257 328
Hors OCDE	17 340	17 309	16 709
6 Prêts Hypothécaires :	0	0	0
Dans l' OCDE	0	0	0
Hors OCDE	0	0	0
7 Autres prêts et effets assimilés :	0	0	0
Dans l' OCDE	0	0	0
Hors OCDE	0	0	0
8 Dépôts auprès des cédantes :	0	0	0
Dans l' OCDE	1 042 308	1 042 308	1 042 308
Hors OCDE	0	0	0
9 Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements :	0	0	0
Dans l' OCDE	0	0	0
Hors OCDE	0	0	0
10 Actifs représentatifs des opérations en unités de compte :	0	0	0
Placements immobiliers	0	0	0
Titres à revenu variable, autres que des parts d'OPCVM	0	0	0
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	0	0	0
Autres OPCVM	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0
<b>Total des placements</b>	<b>1 401 068</b>	<b>1 399 773</b>	<b>1 359 312</b>
a) Dont :			
Placements évalués selon l'article R. 343-9 (titres amortissables)	314 824	313 574	274 037
Placements évalués selon l'article R. 343-10 (titres non amortissables)	1 086 244	1 086 199	1 085 276
Placements évalués selon l'article R. 343-13 (contrats à capital variable)	0	0	0
b) Dont :	0	0	0
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques, autres que celles ci-dessous	358 760	357 465	317 005
Valeurs garantissant les engagements pris au titre de la branche 25 ou couvrant les fonds de placements gérés	0	0	0
Valeurs déposées chez les cédantes (dont valeurs déposées dont l'Institution ou l'Union s'est portée caution solidaire)	1 042 308	1 042 308	1 042 308
Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des opérations visées à l'article L.932-24 en France (branche 26)	0	0	0
Autres affectations ou sans affectation			
<b>II Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)</b>	<b>3 071</b>	<b>3 071</b>	<b>3 071</b>
<b>III Valeurs appartenant à des organismes au titre de la branche 25 (une ligne par organisation)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
* Et non A3 et A4 comme indiqué dans l'Arrêté du 27 mars 1998			
(1) Y compris les amortissements et reprises de différences sur prix de remboursements constatés pour les titres amortissables			
(2) Valeurs calculées selon les règles fixées par les articles R.343-11 et R.343-12			
<b>TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LA VALEUR BRUTE ET LA VALEUR NETTE DES PLACEMENTS (en keuros)</b>			
Placements inscrits à l'actif (lignes A3 et A4)		1 401 023	
Amortissements des différences sur prix de remboursement (compte 4850)		-1 928	
+ Différence sur prix de remboursement à percevoir (compte 4830)		677	
<b>= Total figurant à l'état récapitulatif des placements</b>		<b>1 399 773</b>	



## 4.2 Etat des créances et des dettes, à plus ou moins un an

### 4.2.1 Créances

En Keuros	Exercice N				Exercice N-1
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	0	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0
Autres créances	0	0	0	0	0
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>360 351</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>360 351</b>	<b>372 154</b>
Créances nées d'opérations directes	0	0	0	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	353 815	0	0	353 815	371 531
Autres créances	6 536	0	0	6 536	623
<b>TOTAL</b>	<b>360 351</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>360 351</b>	<b>372 154</b>

### 4.2.2 Dettes

En Keuros	Exercice N				Exercice N-1
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Dettes nées d'opérations directes	0	0	0	0	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0	0
Dettes envers des établissements de crédit	0	0	0	0	5
Dettes Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	676	0	0	676	3 600
Autres dettes	1 323	0	0	1 323	698
<b>TOTAL</b>	<b>1 999</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 999</b>	<b>4 303</b>

## 4.3 Entreprises liées, filiales et participations

### 4.3.1 Détail des participations et parts détenues dans des entreprises d'assurances liées

- NEANT -

### 4.3.2 Liste des filiales et participations

- NEANT -

### 4.3.3 Liste des entreprises dans lesquelles l'institution est associée indéfiniment responsable

- NEANT



#### 4.3.4 Opérations avec les filiales et participations, et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

En Keuros	Exercice N			Exercice N-1		
	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	TOTAL	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	TOTAL
<b>Placements</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	0	0
Obligations, TCN et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0
Autres placements	2	0	2	2	0	2
Créances pour espèces déposées chez des cédantes	0	0	0	0	0	0
Versements restant à effectuer sur placements non libérés	0	0	0	0	0	0
<b>Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions d'assurance vie	0	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres vie	0	0	0	0	0	0
Autres provisions	0	0	0	0	0	0
<b>Créances et autres actifs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Créances	0	0	0	0	0	0
Créances nées d'opérations directes	0	0	0	0	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0	0	0
Débiteurs divers	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0	0	0
Comptes courants	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques brutes (acceptations)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions d'assurance vie	0	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres vie	0	0	0	0	0	0
Autres provisions	0	0	0	0	0	0
<b>Dettes</b>	<b>241</b>	<b>0</b>	<b>241</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0	0	0
Dettes envers des établissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Autres dettes	0	0	0	0	0	0
Créanciers divers	241	0	241	4	0	4
<b>Engagements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Engagements donnés	0	0	0	0	0	0
Autres engagements donnés	0	0	0	0	0	0
Cessionnaires et rétrocessionnaires	0	0	0	0	0	0

Entreprises liées : Klesia Prevoyance, Carcept Prevoyance, Klesia Mut', IPRIAC, JAJI

Liens de participation : AK



## 4.4 Capitaux propres

### 4.4.1 Etat des mouvements des fonds propres

En Keuros	Au 31/12/N-1	Affectation du résultat	Autres mouvements	Résultat de l'année	Au 31/12/N
<b>Ventilation des réserves</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Réserves des fonds techniques	0	0	0	0	0
Réserves indisponibles	0	0	0	0	0
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0	0	0	0
Réserves réglementées	0	0	0	0	0
Réserve pour remboursement d'emprunt	0	0	0	0	0
Réserve pour fonds d'établissement	0	0	0	0	0
Réserve de capitalisation	0	0	0	0	0
Réserves du fonds de gestion	0	0	0	0	0
Réserves du fonds social	0	0	0	0	0
Autres réserves	0	0	0	0	0
<b>Ecart de réévaluation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Mouvements ayant affecté les fonds propres</b>	<b>358 100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>659</b>	<b>358 758</b>
Capital social	368 000	0	0	0	368 000
Fonds de développement	0	0	0	0	0
Report à nouveau	-16 824	6 924	0	0	-9 900
Résultat de l'exercice	6 924	-6 924	0	659	659
<b>TOTAL</b>	<b>358 100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>659</b>	<b>358 758</b>

### 4.4.2 Frais d'établissement, frais de développement

- NEANT -

### 4.4.3 Provisions pour risques en cours

Le montant de la provision pour risques en cours s'élève à 2 471 468 euros

### 4.4.4 Recours à encaisser

- NEANT -

## 4.5 Passifs subordonnés

- NEANT -



## 4.6 Comptes de régularisation, produits à recevoir et charges à payer

### 4.6.1 Comptes de régularisation

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
<b>Actif</b>	<b>3 489</b>	<b>3 379</b>
Intérêts et loyers acquis et non échus	2 784	2 815
Frais d'acquisition reportés	0	0
Autres comptes de régularisation	705	564
<i>dont : Charges constatées d'avance</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>Passif</b>	<b>1 955</b>	<b>1 496</b>
Comptes de régularisation - passif	1 955	1 496
<i>dont : Amortissement des différences sur les prix de remboursement</i>	<i>1 955</i>	<i>1 496</i>
<i>dont : Produits constatés d'avance</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont : Autres comptes d'attente</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

### 4.6.2 Produits à recevoir

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Immobilisations financières	0	0
Valeurs mobilières de placement	0	0
Créances clients et comptes rattachés	0	0
Autres créances	0	0
Disponibilités	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 4.6.3 Charges à payer

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	0
Dettes fiscales	76	2 763
Dettes sociales	600	580
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	834	687
<b>TOTAL</b>	<b>1 510</b>	<b>4 030</b>



#### 4.7 Détail des provisions pour risques et charges

En Keuros	Provisions Au 31/12/N-1	Variation Dotations	Reprises	Provisions Au 31/12/N
Provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour impôts	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### 4.8 Tableau des engagements donnés

##### 4.8.1 Montant des engagements à l'égard des dirigeants

- NEANT -

##### 4.8.2 Montant des engagements à l'égard des entreprises liées

- NEANT -

##### 4.8.3 Montant des engagements à l'égard des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

- NEANT -

##### 4.8.4 Montant des engagements donnés au titre de l'action sociale

- NEANT -



## 5 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

### 5.1 Produits et charges des placements

En Keuros	REVENUS FINANCIERS et frais financiers concernant les placements dans les entreprises liées	AUTRES REVENUS et frais financiers	Exercice N	Exercice N-1
Revenus des participations (1)	0	0	0	0
Revenus des placements immobiliers	0	0	0	0
Revenus des autres placements	0	28 034	28 034	34 102
Autres revenus financiers (commission, honoraires)	0	0	0	0
<b>Total (E2a et/ou F3a du compte de résultat)</b>	<b>0</b>	<b>28 034</b>	<b>28 034</b>	<b>34 102</b>
<b>Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>59</b>
(1) Au sens de l'article 20 du décret du 29 novembre 1983				
Total des autres produits des placements (plus values, reprises sur amortissements ou provisions...) inclus au poste E2 et/ou F3 du compte de résultat :			808	447
Total des autres charges de placements (moins values, dotations aux amortissements et provisions, charges internes...) incluses au poste E9 et/ou F5 du compte de résultat :			5 754	1 312



## 5.2 Opérations vie – Catégories 1 à 19

En Keuros	CAT. 19 Acceptations	TOTAL VIE
Cotisations acquises	122 371	122 371
Charges des prestations	77 444	77 444
Charges des provisions d'assurance vie et autres prov. tech.	3 424	3 424
Ajustement ACAV	0	0
<b>A - SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>41 503</b>	<b>41 503</b>
Frais d'acquisition	0	0
Autres Charges de gestion nettes	20 707	20 707
<b>B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES</b>	<b>20 707</b>	<b>20 707</b>
Produits des placements	4 688	4 688
Participation aux résultats	2 161	2 161
<b>C - SOLDE FINANCIER</b>	<b>2 527</b>	<b>2 527</b>
Cotisations cédées	492	492
Part des réass. dans les charges des prestations	0	0
Part des réass. dans les charges des prov. d'ass. vie et autres prov. tech.	0	0
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0	0
Commissions reçues des réassureurs	0	0
<b>D - SOLDE DE REASSURANCE</b>	<b>-492</b>	<b>-492</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)</b>	<b>22 831</b>	<b>22 831</b>
<i>Hors compte :</i>		
Montant des rachats	0	0
Intérêts techniques bruts de l'exercice	2 145	2 145
Provisions techniques brutes à la clôture	357 811	357 811
Provisions techniques brutes à l'ouverture	345 226	345 226



### 5.3 Opérations non-vie – Catégories 20 à 39

En Keuros	CAT. 39 Acceptations	TOTAL NON-VIE
<b>Primes acquises</b>	<b>747 647</b>	<b>747 647</b>
Primes	747 647	747 647
Variation des cotisations non acquises	0	0
<b>Charges des prestations</b>	<b>669 312</b>	<b>669 312</b>
Prestations et frais payés	635 068	635 068
Charges des provisions pour prestations diverses	34 244	34 244
<b>A - SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>78 336</b>	<b>78 336</b>
Frais d'acquisition	0	0
Autres Charges de gestion nettes	119 975	119 975
<b>B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES</b>	<b>119 975</b>	<b>119 975</b>
Produits des placements	13 686	13 686
Participation aux résultats	-1 686	-1 686
<b>C - SOLDE FINANCIER</b>	<b>15 372</b>	<b>15 372</b>
Part des réassureurs dans les cotisations acquises	0	0
Part des réassureurs dans les prestations payées	0	0
Part des réass. dans les charges des prov. pour prestations	0	0
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0	0
Commissions reçues des réassureurs	0	0
<b>D - SOLDE DE REASSURANCE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)</b>	<b>-26 267</b>	<b>-26 267</b>
<i>Hors compte :</i>		
Provisions pour cotisations non acquises (clôture)	0	0
Provisions pour cotisations non acquises (ouverture)	0	0
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	617 134	617 134
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	603 846	603 846
Autres provisions techniques (clôture)	427 491	427 491
Autres provisions techniques (ouverture)	401 579	401 579

### 5.4 Produits et charges de l'action sociale

- NEANT -

### 5.5 Opérations pour le compte d'une union d'institutions

- NEANT -



## 5.6 Ventilation des charges de personnel, commissions, cotisations brutes et mouvements de portefeuille de contrats

### 5.6.1 Ventilation des charges de personnel

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Salaires	0	0
Pensions de retraite	0	0
Créances clients et comptes rattachés	0	0
Charges sociales	88	61
Autres	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>88</b>	<b>61</b>

### 5.6.2 Commissions sur opérations directes comptabilisées au cours de l'exercice

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Commissions d'apport ou de suivi d'affaires	0	0
Commissions de gestion	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 5.6.3 Cotisations brutes émises

- NEANT -

### 5.6.4 Entrées et sorties de portefeuille de contrats

- NEANT -

## 5.7 Fiscalité

### 5.7.1 Charge fiscale

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Charge fiscale imputée à l'exercice et aux exercices antérieurs	591	7 025
Charge fiscale payée ou à payer au titre de ces exercices	0	0
<b>DIFFERENCE</b>	<b>591</b>	<b>7 025</b>



## 5.7.2 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Part afférente aux opérations ordinaires	591	7 025
Part afférente aux opérations ordinaires régularisation N-1	0	0
Part afférente aux opérations exceptionnelles	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>591</b>	<b>7 025</b>

## 5.8 Autres produits et charges techniques, non techniques et exceptionnels

### 5.8.1 Autres opérations techniques

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
<b>Autres produits techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Commissions de diffusion	0	0
Commissions de gestion	0	0
Récupération de frais de contentieux et de banque	0	0
Autres produits	0	0
<b>Autres charges techniques</b>	<b>149 049</b>	<b>139 214</b>
Sous-traitance	995	836
Contribution CMU	0	0
Autres contributions	0	0
Autres charges	148 054	138 378

### 5.8.2 Opérations Non-techniques

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
<b>Produits non-techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Honoraires et commissions	0	0
Récupérations	0	0
Utilisation ou reprise de provisions	0	0
Opérations faites en commun	0	0
Autres produits	0	0
<b>Charges non-techniques</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
Actions sociales	3	0
Commissions	0	0
Autres charges	0	0



### 5.8.3 Opérations exceptionnelles

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Reprise de la provision pour investissement	0	0
Reprise sur autres provisions réglementées	0	0
Autres produits exceptionnels	0	0
Utilisations ou reprises de provisions pour charges exceptionnelles	0	0
Utilisations ou reprises de provisions pour dépréciations exceptionnelles	0	0
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dotations de l'exercice à l'amortissement de l'emprunt pour fonds d'établissement	0	0
Dotations de l'exercice à la provision pour investissement	0	0
Dotations de l'exercice aux autres provisions réglementées	0	0
Autres charges exceptionnelles	0	0
Dotations de l'exercice à la provision pour charges exceptionnelles	0	0
Dotations de l'exercice à la provision pour dépréciations exceptionnelles	0	0

## 5.9 Variation des provisions d'assurance vie et participation aux résultats

### 5.9.1 Variation des provisions d'assurance vie

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Charges des provisions d'assurance vie	4 139	-7 457
Intérêts techniques	2 145	2 190
Participations aux excédents incorporées directement	0	0
Utilisation de la provision pour participations aux excédents	0	0
Différence de conversion (+ ou -)	0	0
<b>TOTAL = ÉCART ENTRE LES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE À L'OUVERTURE ET À LA CLÔTURE</b>	<b>6 283</b>	<b>-5 267</b>



## 5.10 Participation des adhérents et des participants

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
<b>Participation aux résultats totale</b>	<b>474</b>	<b>2 499</b>
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	458	2 296
Variation de la provision pour participations aux excédents	16	203
<b>Participation aux résultats des opérations visées au (4)</b>	<b>206 693</b>	<b>206 185</b>
Provisions mathématiques moyennes (2)	206 693	206 185
Montant minimal de la participation aux résultats	0	0
Montant effectif de la participation aux résultats (3)	0	0
<i>Participation attribuée (y compris intérêts techniques)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Variation de la provision pour participation aux excédents</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

## 5.11 Ecarts de liquidation

En Keuros	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Cessions et rétrocessions	Total	
(1) Provisions pour sinistres à payer au 1/1/N	1 238 995	0	1 238 995	1 175 094
(2) Règlements sur exercices antérieurs au cours de l'exercice	338 980	0	338 980	262 035
(3) Provisions pour sinistres à payer au 31/12/N (*)	888 104	0	888 104	855 484
<b>ECART DE LIQUIDATION (1) - (2) - (3)</b>	<b>11 911</b>	<b>0</b>	<b>11 911</b>	<b>57 576</b>

## 5.12 Etat des règlements et provisions – Branche 16

- NEANT -

## 6 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

### 6.1 Effectif moyen

- NEANT -

### 6.2 Avantages alloués dirigeants, conseils d'administrations et autres

- NEANT -



### **6.3 Prêts alloués aux dirigeants, au conseil d'administration et autres**

- NEANT -

### **6.4 Honoraires des commissaires aux comptes**

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent pour l'exercice 2023 à 77 K€ au titre de l'audit légal des comptes.

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

**Exercice 2023**





## SOMMAIRE

TITRE 1 – Les Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance .....	3
1.1 – Le Directoire .....	3
1.2 – Le Conseil de Surveillance .....	6
TITRE 2 – Les Conventions règlementées.....	7
TITRE 3 – Les Délégations .....	7
TITRE 4 – Les Modalités d'exercice de la Direction Générale .....	7
TITRE 5 – Les Observations du Conseil sur le Rapport du Directoire et les comptes....	7
Annexe 1 – Liste des mandats extérieurs des membres du Conseil de Surveillance.....	8



Mesdames, Messieurs,

Conformément à la mission de surveillance que nous confère la loi, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le gouvernement d'entreprise au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

## 1 - LES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Vous trouverez ci-après la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de KLESIA SA durant l'exercice 2023.

### 1.1 - Le Directoire

Un Directoire administre et dirige la société sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance. Le nombre de ses membres est fixé par le Conseil de Surveillance, sans pouvoir excéder le chiffre de cinq.

Les membres du Directoire, obligatoirement personnes physiques, peuvent être choisis en dehors des actionnaires.

Le Directoire est nommé pour une durée de 6 ans à l'expiration de laquelle il est entièrement renouvelé, nonobstant toute nomination faite dans l'intervalle par le Conseil de Surveillance.

Au 31/12/2023, le Directoire de KLESIA SA se compose de :

Nom et Prénom	Date de la première nomination par le Conseil de Surveillance	Date de renouvellement du mandat en cours	Date de fin de mandat	Fonction principale dans la société	Mandats ou fonctions exercées dans toutes sociétés durant l'exercice
SCHMIDT de LA BRELIE Christian	30/12/2009	09/07/2020	Juin 2026	Président du Directoire	<p><b>Directeur Général de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Association Sommitale KLESIA</li> <li>- Association AGPM-KLESIA</li> <li>- GIE KLESIA</li> <li>- GIE KLESIA ADP</li> <li>- GIE AGPM-KLESIA</li> <li>- SGAM KLESIA Assurances</li> <li>- GAPS KLESIA</li> <li>- UGM KLESIA Mutualité</li> <li>- KLESIA Agirc-Arrco</li> <li>- CARCEPT</li> <li>- AGECEFA-Voyageurs</li> <li>- FONGECEFA-Transport</li> <li>- APGK</li> <li>- AKTNS</li> <li>- KLESIA Prévoyance</li> <li>- CARCEPT Prévoyance</li> <li>- IPRIAC</li> <li>- KLESIA Mut'</li> <li>- Mutuelle d'Assurance CARCEPT Prev</li> <li>- Fondation d'Entreprise CARCEPT Prev</li> </ul> <p><b>Administrateur et Président de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- AKG (SAS)</li> <li>- AK (SA)</li> </ul>



					<ul style="list-style-type: none"> <li>- Association HCR Bien-Etre (depuis le 13/12/2022)</li> </ul> <p><b><u>Mandats externes :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Membre de l'Institut du Cerveau et de la moelle épinière (ICM),</li> <li>- Membre du Comité Exécutif de l'Agirc-Arrco,</li> <li>- Membre du Comité Exécutif du CTIP,</li> <li>- DGD, SGAM AGPM Groupe</li> <li>- Vice-président de l'Institut de l'Entreprise (IDEP)</li> <li>- Administrateur de GENERALI COLLECTIVES (SA)</li> </ul>
GESLIN Arnaud	09/07/2020	-	Juin 2026	Directeur Général Délégué Membre du Directoire	<p><b><u>Directeur Général Délégué de :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SGAM KLESIA ASSURANCES</li> </ul> <p><b><u>Administrateur et Président de :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- KLESIA Finances (SA)</li> <li>- KLESIA Patrimoine (SAS)</li> <li>- KLESIA ASSET MANAGEMENT (SAS)</li> </ul> <p><b><u>Administrateur de :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- AKG (SAS)</li> <li>- GENERALI COLLECTIVES (SA),</li> <li>- Paris Europlace,</li> </ul> <p><b><u>Directeur Général de :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'IGRS CRPB-AFB</li> </ul> <p><b><u>Représentant permanent :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- KLESIA Prévoyance, administrateur de « AK » (SA)</li> <li>- du GIE KLESIA ADP, Administrateur du GIE KLESIA Trésorerie</li> <li>- du GIE KLESIA ADP, Administrateur du GIE KLESIA Cotisations</li> </ul>
NOËL Olivier	31/12/2009	09/07/2020	Juin 2026	Directeur Général Délégué et Membre du Directoire	<p><b><u>Directeur Général Délégué de :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SGAM KLESIA Assurances</li> <li>- KLESIA Prévoyance</li> <li>- CARCEPT Prévoyance</li> <li>- IPRIAC</li> <li>- Mutuelle d'Assurance CARCEPT Prev</li> </ul> <p><b><u>Administrateur et Vice-Président de :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- KLESIA Asset Management (SAS)</li> </ul>



					<p><b>Administrateur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- KLESIA Finances (SA)</li> <li>- AKG (SAS)</li> <li>- Informatique Santé Prévoyance (SAS)</li> <li>- KLESIA Patrimoine (depuis le 20/06/2022)</li> </ul> <p><b>Membre du Directoire de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Domissimo Services (SA)</li> </ul> <p><b>Représentant permanent :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'IPRIAC, Administrateur de AK (SA)</li> <li>- de IPRIAC, Administrateur du GIE ISIAKLE</li> <li>- de CARCEPT Prev, Administrateur du GIE ISIAKLE</li> <li>- de KLESIA Prev, Administrateur du GIE ISIAKLE</li> <li>- de KLESIA Agirc-Arrco, membre du Conseil Coopératif de la SCIC MA BOUSSOLE AIDANTS</li> </ul>
PHILIPPON Yanick	09/07/2020	-	Juin 2026	Membre du Directoire	<p><b>Directeur Général de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- GENERALI COLLECTIVES (SA)</li> </ul> <p><b>Administrateur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- GENERALI COLLECTIVES (SA)</li> <li>- AKG (SAS)</li> <li>- SOMMITALE B2V (Association)</li> <li>- ASSOCIATION UNION NATIONALE DES ORGANISMES D'ASSURANCE MALADIE COMPLEMENTAIRE (UNOCAM)</li> <li>- CREPSA (IGRS)</li> <li>- CREPSA ACTION SOCIALE (Association Loi 1901)</li> </ul> <p><b>Représentant permanent de GENERALI IARD, administrateur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- GENERALI VIE (SA)</li> <li>- CARTE BLANCHE PARTENAIRES (SAS)</li> </ul> <p><b>Membre et Président du Bureau du Comité Directeur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- APRIA RSA (Syndicat)</li> </ul>



					<p><b>Membre du Directoire de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SOCIETE ANONYME DE CONSOLIDATION DES RETRAITES DE L'ASSURANCE (SACRA) (SA)</li> </ul> <p><b>Membre du Comité</b></p> <p><b>Directeur du :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BUREAU COMMUN D'ASSURANCES COLLECTIVES – BCAC (GIE)</li> </ul> <p><b>Membre du Bureau Santé et du Comité Assurances</b></p> <p><b>Collectives de la :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- France ASSUREURS</li> </ul> <p><b>Censeur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- REMEDEE LABS (SA)</li> </ul>
--	--	--	--	--	---

## 1.2 - Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire. Il est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus. Les membres, personnes physiques ou morales, sont nommés par l'Assemblée Générale ordinaire. Les personnes morales nommées au Conseil de Surveillance sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil en son nom propre. Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire. Si un membre du Conseil de Surveillance est nommé au Directoire, son mandat au Conseil prend fin dès son entrée en fonction.

Au 31 décembre 2023, le Conseil de Surveillance de KLESIA SA est composé comme suit :

Nom et prénom	Date de nomination par l'Assemblée Générale	Fin prévisionnelle de mandat	Fonction
SEYT Michel	09/07/2020	Juin 2026	Président
TECHER Jacques	09/07/2020	Juin 2026	Vice-Président
VINCENT Jean-Louis	09/07/2020	Juin 2026	Secrétaire
VERITE Jérôme	09/07/2020	Juin 2026	Trésorier
DOUINE Thierry	09/07/2020	Juin 2026	
GRANDPIERRE-MANGIN Catherine	09/07/2020	Juin 2026	
MORIN David	20/10/2023	Juin 2026	
LE GUYADER Pascal	09/07/2020	Juin 2026	
ROCHE René	09/07/2020	Juin 2026	
BLAISE Patrick	09/07/2020	Juin 2026	

La liste des mandats extérieurs des membres du Conseil de Surveillance est jointe annexe 1.

### Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette Assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation et demeure maintenu jusqu'à décision contraire. Le Conseil de Surveillance répartit entre ses membres la somme globale allouée à ses membres sous forme de jetons de présence.



Le Conseil de Surveillance peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des membres de ce Conseil. Dans ce cas, ces rémunérations, portées aux charges d'exploitation, sont soumises à la procédure des conventions réglementées prévues par le code de commerce et notamment l'approbation de l'Assemblée Générale.

Aucune autre rémunération, permanente ou non, que celles prévues dans cet article ne peut être allouée aux membres du Conseil de Surveillance, sauf s'ils sont liés par un contrat de travail avec la société dans les conditions autorisées par la loi.

## **ADMISSION AUX ASSEMBLEES GENERALE D'ACTIONNAIRES**

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et, le cas échéant, aux assemblées spéciales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à son nom au plus tard au jour de l'Assemblée Générale.

## **2 - LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

L'adhésion de KLESIA SA à l'assujetti unique à la TVA prévu par l'article 256 C du Code Général des Impôts, créé par le groupe KLESIA et dont la SGAM KLESIA Assurances s'est constituée représentant, est entrée en vigueur à effet du 1er janvier 2023, pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31/12/2025.

Cette adhésion, qui permet d'éviter l'application de la TVA sur les refacturations internes, a été approuvée par la réunion du Directoire du 27 septembre 2022 et le Conseil de Surveillance du 7/11/2022.

### Dirigeants concernés :

- Monsieur Pascal Le GUYADER, Membre du Conseil de Surveillance de KLESIA SA et Administrateur et Président de la SGAM KLESIA Assurances
- Madame Catherine GRANDPIERRE MANGIN et Messieurs Patrick BLAISE, Hervé BECAM, Thierry DOUINE, Michel SEYT, Jacques TECHER, Jérôme VERITE, Jean-Louis VINCENT, Membres du Conseil de Surveillance de KLESIA SA et Administrateurs de la SGAM KLESIA Assurances
- Monsieur Christian SCHMIDT DE LA BRELIE, Président du Directoire de KLESIA SA et Directeur Général de la SGAM KLESIA Assurances.
- Messieurs Olivier NOËL et Arnaud GESLIN, Membres du Directoire de KLESIA SA et Directeurs Généraux Délégués de KLESIA SA et de la SGAM KLESIA Assurances.

## **3 – LES DELEGATIONS**

L'assemblée générale des actionnaires n'a pas accordé de délégation dans le domaine des augmentations de capital au cours de l'exercice 2023.

## **4 - LES MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE**

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président, mais le Directoire assume en permanence la Direction Générale de la Société.

Le Conseil de Surveillance, ou à défaut le Président du Directoire, peut conférer à un autre membre du Directoire la fonction de Directeur Général délégué.



## 5 – LES OBSERVATIONS DU CONSEIL SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET LES COMPTES

Le Directoire de notre Société nous a rendu compte de la situation et de l'activité de celle-ci durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, et soumis à notre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat. Le Directoire a communiqué au Conseil de Surveillance les comptes annuels et le rapport de gestion dans les trois mois de la clôture de l'exercice.

Après avoir vérifié et contrôlé les éléments communiqués par le Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Fait à Paris, le 21 mai 2024

Le Président du Conseil de Surveillance  
Michel SEYT



## Annexe 1

Mandats des membres du Conseil de Surveillance de KLESIA SA au 31/12/2023				
Noms et Prénoms	Mandats extérieurs		Date de début ou de renouvellement	Date de fin prévisionnelle
<b>BLAISE Patrick</b>	Association Sommitale KLESIA	Membre de la Commission des Risques	17/06/2021	Juin 2025
	GIE KLESIA ADP	Administrateur	01/01/2021	Juin 2025
	SGAM KLESIA Assurances	Administrateur	22/06/2023	Juin 2026
		Membre du Bureau	22/06/2023	Juin 2026
		Délégué à l'AG	22/06/2023	Juin 2026
	CARCEPT Prévoyance	Administrateur	17/06/2021	Juin 2025
		Membre du Bureau (Secrétaire Adjoint)	17/06/2021	Juin 2025
		Membre de la Commission des Risques	21/06/2017	Juin 2025
	Mutuelle d'assurance CARCEPT Prev	Administrateur	15/06/2022	Juin 2024
		Membre de la Commission d'Audit	17/06/2020	Juin 2024
		Membre de la Commission des Risques	17/06/2020	Juin 2024
		Délégué à l'AG	01/05/2020	Juin 2024
	UGM KLESIA Mutualité	Délégué à l'AG	17/06/2020	31/12/24
	Mutuelle JAJI	Administrateur	15/09/2022	Juin 2026
		Membre de la Commission des Risques	15/09/2022	Juin 2026
	Font Haut Degré Solidarité	Membre de la Commission Paritaire	22/06/2021	Juin 2025
		Membre du Bureau de la Commission Paritaire (Président)	22/06/2021	Juin 2025
	AGEDITRA	Administrateur	15/06/2023	Juin 2027
		Membre du Bureau (Président)	15/06/2023	Juin 2027
		Délégué à l'AG	27/06/2023	Juin 2027
Association KLESIA TNS	Administrateur	17/06/2021	Juin 2025	
Fondation d'entreprise CARCEPT Prev	Administrateur	09/06/2022	Juin 2025	
	Membre du Bureau (Secrétaire)	09/06/2022	Juin 2025	
SAS Batignolles Services	Membre du Conseil de Surveillance	27/06/2022	Juin 2026	
SA Domissimo Services	Membre du Conseil de Surveillance	17/06/2021	Juin 2025	
<b>DOUINE Thierry</b>	Association Sommitale KLESIA	Administrateur	16/06/2022	Juin 2026
		Membre du Bureau	16/06/2022	Juin 2026
		Membre de la Commission d'Audit	01/01/2021	31/12/2024
		Membre de la Commission des Risques	16/10/2012	31/12/2024
		Membre du Comité de Rémunération	16/06/2022	Juin 2026
		Membre du Comité d'Intérêt Général	17/06/2021	Juin 2026
	GIE KLESIA	Administrateur	22/06/2023	Juin 2025
		Membre du Bureau (Vice-Président)	22/06/2023	Juin 2025
		Membre de la Commission des Marchés	01/01/2021	Juin 2025
	GIE KLESIA ADP	Administrateur	22/06/2023	Juin 2025
		Membre du Bureau (Vice-Président)	22/06/2023	Juin 2025
	SGAM KLESIA Assurances	Administrateur	22/06/2023	Juin 2026
		Membre du Bureau	22/06/2023	Juin 2026
		Délégué à l'AG	22/06/2023	Juin 2026
	GAPS KLESIA	Délégué à l'AG	22/06/2023	Juin 2029



GRANDPIERRE-  
MANGIN Catherine

Association AGPM-KLESIA	Administrateur	22/09/2022	Septembre 2026
	Membre du Bureau (Vice-Président)	20/12/2023	Septembre 2026
GIE AGPM-KLESIA	Administrateur	12/12/2023	Décembre 2028
	Membre du Bureau (Président)	12/12/2023	Décembre 2028
CARCEPT	Administrateur	22/06/2023	Juin 2027
IPRIAC	Administrateur	17/06/2021	Juin 2025
	Membre du Bureau (Président)	17/06/2021	Juin 2025
	Membre de la Commission Paritaire	22/06/2023	30/06/2024
	Membre de la Commission d'Audit	17/06/2021	Juin 2025
	Membre de la Commission des Risques	17/06/2021	Juin 2025
Mutuelle d'assurance CARCEPT Prev	Administrateur	17/06/2020	Juin 2024
	Membre de la Commission d'Audit	17/06/2020	Juin 2024
	Membre de la Commission des Risques	17/06/2020	Juin 2024
	Délégué à l'AG	01/05/2020	30/04/2024
UGM KLESIA Mutualité	Délégué à l'AG	15/09/2022	Juin 2026
Mutuelle JAJI	Administrateur	15/09/2022	Juin 2026
	Membre de la Commission des Risques	15/09/2022	Juin 2026
Association Sommitale KLESIA	Administrateur	16/06/2022	19/02/2024
	Membre du Bureau	16/06/2022	19/02/2024
	Membre de la Commission d'Audit	16/06/2022	19/02/2024
	Membre de la Commission des Risques	16/10/2012	19/02/2024
	Membre du Comité de Rémunération	16/06/2022	19/02/2024
	Membre du Comité d'Intérêt Général	16/11/2022	19/02/2024
GIE KLESIA	Administrateur	22/06/2023	19/02/2024
	Membre du Bureau (Présidente)	22/06/2023	19/02/2024
	Membre de la Commission des Marchés	01/10/2021	19/02/2024
GIE KLESIA ADP	Administrateur	22/06/2023	19/02/2024
	Membre du Bureau (Présidente)	22/06/2023	19/02/2024
SGAM KLESIA Assurances	Administrateur	22/06/2023	19/02/2024
	Membre du Bureau (Trésorière)	22/06/2023	19/02/2024
	Délégué à l'AG	22/06/2023	19/02/2024
	Membre de la Commission de Suivi des activités assurantielles	22/06/2023	19/02/2024
GAPS KLESIA	Administrateur	22/06/2023	19/02/2024
	Membre de la Commission de Suivi des activités assurantielles	22/06/2023	19/02/2024
	Délégué à l'AG	22/06/2023	19/02/2024
Association AGPM-KLESIA	Administrateur	22/09/2022	19/02/2024
GIE AGPM-KLESIA	Administrateur	12/12/2023	19/02/2024
	Membre du Bureau (Secrétaire)	12/12/2023	19/02/2024
KLESIA AGIRC-ARRCO	Administrateur	22/06/2023	19/02/2024
	Membre du Bureau	22/06/2023	19/02/2024
	Membre de la Commission Immobilière	22/06/2023	19/02/2024
KLESIA Prévoyance	Administrateur	17/06/2021	19/02/2024
	Membre du Bureau (Trésorière)	17/06/2021	19/02/2024



		Délégué à l'AG	13/06/2022	19/02/2024	
CRPB AFB		Administrateur	20/06/2019	19/02/2024	
		Membre de la Commission Paritaire	20/06/2019	19/02/2024	
UGM KLESIA Mutualité		Administrateur	16/11/2022	19/02/2024	
		Membre du Bureau	16/11/2022	19/02/2024	
		Délégué à l'AG	16/11/2022	19/02/2024	
KLESIA Mut'		Administrateur	16/11/2022	19/02/2024	
		Membre du Bureau (Présidente)	16/11/2022	19/02/2024	
		Membre de la Commission d'Audit	16/11/2022	19/02/2024	
		Membre de la Commission des Risques	16/11/2022	19/02/2024	
		Délégué à l'AG	25/10/2022	19/02/2024	
Mutuelle JAJI		Administrateur	15/09/2022	19/02/2024	
MCDEF - Groupe KLESIA		Administrateur	18/06/2019	19/02/2024	
		Membre du Bureau (2ème Vice-Présidente)	18/06/2019	19/02/2024	
SA Domissimo Services		Membre du Conseil de Surveillance	17/06/2021	19/02/2024	
SAS Batignolles Services		Membre du Conseil de Surveillance	27/06/2022	19/02/2024	
La Renaissance Sanitaire		Administrateur	05/05/2021	19/02/2024	
MFP & MFPS		Administrateur	29/01/2020	19/02/2024	
<b>LE GUYADER Pascal</b>	Association Sommitale KLESIA	Administrateur	16/06/2022	Juin 2026	
		Membre du Bureau	16/06/2022	Juin 2026	
		Membre de la Commission d'Audit	16/06/2022	Juin 2026	
		Membre de la Commission des Risques	23/05/2023	Juin 2026	
		Membre du Comité de Rémunération	16/06/2022	Juin 2026	
	GIE KLESIA	Administrateur	22/06/2023	Juin 2025	
		Membre du Bureau	22/06/2023	Juin 2025	
	GIE KLESIA ADP	Administrateur	22/06/2023	Juin 2025	
		Membre du Bureau	22/06/2023	Juin 2025	
	SGAM KLESIA Assurances	Administrateur	22/06/2023	Juin 2026	
		Membre du Bureau	22/06/2023	Juin 2026	
		Membre de la Commission d'Audit	22/06/2023	Juin 2026	
		Membre de la Commission des Risques	22/06/2023	Juin 2026	
		Membre de la commission de suivi des activités assurantielles		Juin 2026	
		Délégué à l'AG	22/06/2023	Juin 2026	
	GAPS KLESIA	Administrateur	22/06/2023	Juin 2029	
		Membre de la commission de suivi des activités assurantielles	22/06/2023	Juin 2027	
		Délégué à l'AG	22/06/2023	Juin 2029	
	Association AGPM-KLESIA		Administrateur	22/09/2022	Septembre 2026
	KLESIA AGIRC-ARRCO		Administrateur	22/06/2023	Juin 2027
			Membre du Bureau	22/06/2023	Juin 2027
			Membre de la Commission Immobilière	22/06/2023	Juin 2027
	KLESIA Prévoyance		Administrateur	17/06/2021	Juin 2025
			Membre du Bureau (Président)	04/10/2023	Juin 2025
			Membre de la Commission d'Audit	04/10/2023	Juin 2025
		Délégué à l'AG	13/06/2022	Juin 2026	
UGM KLESIA Mutualité		Administrateur	15/09/2022	Juin 2024	
		Membre du Bureau	15/09/2022	Juin 2024	



		Délégué à l'AG	15/09/2022	Juin 2026
	KLESIA Mut'	Délégué à l'AG	25/10/2022	30/11/2026
	Mutuelle JAJI	Administrateur	15/09/2022	Juin 2026
		Membre du Bureau	15/09/2022	Juin 2026
		Membre de la Commission d'Audit	15/09/2022	Juin 2026
		Membre de la Commission des Risques	15/09/2022	Juin 2026
	Association KLESIA TNS	Administrateur	17/06/2021	Juin 2025
	SCIC MA BOUSSOLE AIDANTS	Membre du Conseil Coopératif	08/10/2020	
		Délégué à l'AG	08/10/20	
		Hors groupe KLESIA		
	CTIP	Administrateur	17/06/2021	
	Fédération Agirc-Arrco	Administrateur	01/01/2019	2023
		Membre de la Commission Adm et Informatique	01/01/2019	2023
		Membre de la Commission Action Sociale	01/01/2019	2023
<b>David MORIN</b>	Association Sommitale KLESIA	Administrateur	16/06/2022	Juin 2026
		Membre du Bureau	08/09/2023	Juin 2026
		Membre du Comité de Rémunération	20/10/2023	Juin 2026
	GIE KLESIA	Administrateur	01/01/2021	Juin 2025
	GIE KLESIA ADP	Administrateur	22/06/2023	Juin 2025
		Membre du Bureau (Trésorier)	22/06/2023	Juin 2025
	SGAM KLESIA Assurances	Administrateur	17/06/2021	Juin 2026
	GAPS KLESIA	Administrateur	22/06/2023	Juin 2029
		Membre du Bureau	22/06/2023	Juin 2029
		Délégué à l'AG	22/06/2023	Juin 2029
	Association AGPM-KLESIA	Administrateur	20/12/2023	Septembre 2026
	KLESIA AGIRC-ARRCO	Administrateur	22/06/2023	Juin 2027
		Membre de la Commission Financière	22/06/2023	Juin 2027
	KLESIA Prévoyance	Administrateur	17/06/2021	Juin 2025
		Membre du Bureau	17/06/2021	Juin 2025
		Membre de la Commission Sociale	17/06/2021	Juin 2025
Membre de la Commission d'Audit		17/06/2021	Juin 2025	
AKTNS	Administrateur	17/06/2021	Juin 2025	
SAS BATIGNOLLES Services	Membre du Conseil de Surveillance	27/06/22	Juin 2026	
<b>ROCHE René</b>	Association Sommitale KLESIA	Administrateur	16/06/2022	Juin 2026
		Membre du Bureau	16/06/2022	Juin 2026
		Membre du Comité de Rémunération	16/06/2022	Juin 2026
		Membre de la Commission d'Audit	01/01/2021	déc-24
		Membre de la Commission des Risques	16/06/2022	Juin 2026
	GIE KLESIA	Administrateur	01/01/2021	Juin 2025
		Membre du Bureau (Secrétaire)	01/01/2021	Juin 2025
	SGAM KLESIA Assurances	Membre de la commission de suivi des activités assurantielles		Juin 2026
	GAPS KLESIA	Membre de la commission de suivi des activités assurantielles	22/06/2023	Juin 2027
	Association AGPM-KLESIA	Administrateur	22/09/2022	Septembre 2026
	KLESIA AGIRC-ARRCO	Administrateur	22/06/2023	Juin 2027
		Membre du Bureau	22/06/2023	Juin 2027



		Membre de la Commission Financière	22/06/2023	Juin 2027
		Membre de la Commission Immobilière	22/06/2023	Juin 2027
	KLESIA Prévoyance	Administrateur	17/06/2021	Juin 2025
		Délégué à l'AG	13/06/2022	Juin 2026
	UGM KLESIA Mutualité	Administrateur	15/09/2022	Juin 2024
		Membre du Bureau	15/09/2022	Juin 2024
		Délégué à l'AG	15/09/2022	Juin 2026
	Mutuelle JAJI	Administrateur	15/09/2022	Juin 2026
		Membre du Bureau	15/09/2022	Juin 2026
		Membre de la Commission d'Audit	15/09/2022	Juin 2026
		Membre de la Commission des Risques	15/09/2022	Juin 2026
<b>SEYT Michel</b>	Association Sommitale KLESIA	Administrateur	16/06/2022	Juin 2026
		Membre du Bureau	16/06/2022	Juin 2026
		Membre de la Commission d'Audit	16/06/2022	Juin 2026
		Membre de la Commission des Risques	22/06/2023	Juin 2025
		Membre du Comité de Rémunération	16/06/2022	Juin 2026
		Membre du Comité d'Intérêt Général	17/06/2021	Juin 2026
	GIE KLESIA	Administrateur	22/06/2023	Juin 2025
		Membre du Bureau	22/06/2023	Juin 2025
		Membre de la Commission des Marchés	01/01/2021	Juin 2025
	GIE KLESIA ADP	Administrateur	22/06/2023	Juin 2025
		Membre du Bureau	22/06/2023	Juin 2025
	SGAM KLESIA Assurances	Administrateur	22/06/2023	Juin 2026
		Membre du Bureau	22/06/2023	Juin 2026
		Délégué à l'AG	22/06/2023	Juin 2026
		Membre de la commission de suivi des activités assurantielles		Juin 2026
	GAPS KLESIA	Administrateur	22/06/2023	Juin 2029
		Membre du Bureau	22/06/2023	Juin 2029
		Délégué à l'AG	22/06/2023	Juin 2029
		Membre de la commission de suivi des activités des activités financières et immobilières	22/06/2023	Juin 2029
	Association AGPM-KLESIA	Administrateur	22/09/2022	Septembre 2026
	CARCEPT	Administrateur	22/06/2023	Juin 2027
		Membre du Bureau	22/06/2023	Juin 2027
		Membre de la Commission Sociale	22/06/2023	Juin 2027
		Membre de la Commission Financière	22/06/2023	Juin 2027
	CARCEPT Prévoyance	Administrateur	21/06/2017	Juin 2025
		Membre du Bureau (Vice-Président)	21/06/2017	Juin 2025
		Membre de la Commission d'Audit	21/06/2017	Juin 2025
		Membre de la Commission des Risques	21/06/2017	Juin 2025
		Membre de la Commission Sociale	21/06/2017	Juin 2025
		Membre de la Commission Paritaire	21/06/2017	Juin 2025
IPRIAC	Administrateur	21/06/2017	Juin 2025	
	Membre du Bureau	21/06/2017	Juin 2025	
	Membre de la Commission d'Audit	21/06/2017	Juin 2025	
	Membre de la Commission des Risques	21/06/2017	Juin 2025	



	AGECFA Voyageurs	Administrateur	22/06/2023	Juin 2025
		Membre du Bureau (Président)	22/06/2023	Juin 2025
	Mutuelle d'assurance CARCEPT Prev	Administrateur	17/06/2020	Juin 2024
		Délégué à l'AG	01/05/2020	30/04/2024
		Membre de la Commission d'Audit	17/06/2020	Juin 2024
		Membre de la Commission des Risques	17/06/2020	Juin 2024
	UGM KLESIA Mutualité	Délégué à l'AG	15/09/2022	Juin 2026
	KLESIA Mut' (CA)	Administrateur	13/12/2023	30/11/2026
		Délégué à l'AG	25/10/2022	30/11/2026
	Mutuelle JAJI	Administrateur	15/09/2022	Juin 2026
		Membre de la Commission des Risques	15/09/2022	Juin 2026
	Association KLESIA TNS	Administrateur	17/06/2021	Juin 2025
	Association de Prévoyance du Groupe KLESIA	Administrateur	17/06/2021	Juin 2025
	SAS KLESIA Immobilier	Membre du Conseil de Surveillance	17/06/2021	Juin 2024
	SAS Batignolles Services	Membre du Conseil de Surveillance	27/06/2022	Juin 2026
	Fondation d'Entreprise CARCEPT Prev	Administrateur	09/06/2022	Juin 2026
		Hors groupe KLESIA		
	Holding Seyt	Gérant		
	OCIRP	Administrateur	22/06/2023	Juin 2027
	Réunir Services	Président		
FNTV Auvergne Rhône Alpes	Co-Président			
<b>TECHER Jacques</b>	Association Sommitale KLESIA	Administrateur	16/06/2022	Juin 2026
		Membre du Bureau (Président)	16/06/2022	Juin 2026
		Membre de la Commission d'Audit	16/06/2022	Juin 2026
		Membre de la Commission des Risques	18/06/2015	Juin 2025
		Membre du Comité de Rémunération	16/06/2022	Juin 2026
		Membre de la Commission d'intérêt général	16/06/2022	Juin 2026
	GIE KLESIA	Administrateur	01/01/2021	Juin 2025
		Membre de la Commission des Marchés	01/01/2021	Juin 2025
	GIE KLESIA ADP	Administrateur	01/01/2021	Juin 2025
		Membre du Bureau	01/01/2021	Juin 2025
	SGAM KLESIA Assurances	Administrateur	28/01/2016	Juin 2026
		Membre du Bureau (Secrétaire)	28/01/2016	Juin 2026
		Membre de la Commission des Risques	28/01/2016	Juin 2026
		Membre de la commission de suivi des activités assurantielles	28/01/2016	Juin 2026
	GAPS KLESIA	Administrateur	22/06/2023	Juin 2029
		Membre du Bureau	22/06/2023	Juin 2029
		Membre de la commission de suivi des activités assurantielles	22/06/2023	Juin 2029
	Association AGPM-KLESIA	Administrateur	22/09/2022	Septembre 2026
		Membre du Bureau (Trésorier)	22/09/2022	Septembre 2026
	KLESIA AGIRC-ARRCO	Administrateur	07/02/2019	Juin 2023
	KLESIA Prévoyance	Administrateur	21/06/2017	Juin 2025
		Membre du Bureau (Vice-Président)	21/06/2017	Juin 2025
Membre de la Commission d'Audit		21/06/2017	Juin 2025	



		Membre de la Commission des Risques	21/06/2017	Juin 2025
KLESIA Mut'		Administrateur	16/11/2022	30/11/2026
		Délégué à l'AG	25/10/2022	30/11/2026
Mutuelle JAJI		Administrateur	15/09/2022	Juin 2026
		Membre de la Commission d'Audit	15/09/2022	Juin 2026
Association KLESIA TNS		Administrateur	17/06/2021	Juin 2025
KLESIA Immobilier		Membre du Conseil de Surveillance	31/05/2018	Juin 2024
Batignolles Services		Membre du Conseil de Surveillance - Président	27/06/2022	Juin 2026
		Hors groupe KLESIA		
OCIRP		Administrateur	22/06/2023	Juin 2027
<b>VERITE Jérôme</b>	Association Sommitale KLESIA	Administrateur	16/06/2022	Juin 2026
		Membre de la Commission d'Audit	16/06/2022	Juin 2026
SGAM KLESIA Assurances		Administrateur	22/06/2023	Juin 2026
		Membre de la Commission d'Audit	22/06/2023	Juin 2026
		Membre de la Commission des Risques	22/06/2023	Juin 2026
		Membre de la Commission de suivi des activités assurantielles		Juin 2027
GAPS KLESIA		Administrateur	22/06/2023	Juin 2029
		Membre du Bureau (Vice-Président)	22/06/2023	Juin 2029
		Membre de la commission de suivi des activités assurantielles	22/06/2023	Juin 2027
CARCEPT Prévoyance		Membre de la Commission Paritaire	13/06/2023	30/06/2024
KLESIA Prévoyance		Administrateur	17/06/2021	Juin 2025
		Délégué à l'AG	13/06/2022	Juin 2026
		Membre de la Commission d'Audit	17/06/2021	Juin 2025
IPRIAC		Administrateur	21/06/2017	Juin 2025
		Membre du bureau	21/06/2017	Juin 2025
		Membre de la Commission d'Audit	21/06/2017	Juin 2025
		Membre de la Commission des Risques	21/06/2017	Juin 2025
Mutuelle d'assurance CARCEPT Prev		Délégué à l'AG	01/05/2020	30/04/2024
UGM KLESIA Mutualité		Délégué à l'AG	15/09/2022	Juin 2026
Mutuelle JAJI		Administrateur	15/09/2022	Juin 2026
		Membre de la Commission d'Audit	15/09/2022	Juin 2026
		Hors groupe KLESIA		
Agirc-Arrco		Administrateur	Janvier 2019	2023
		Membre de la Commission Audit et risques	Janvier 2019	2023
<b>VINCENT Jean-Louis</b>	Association Sommitale KLESIA	Administrateur	16/06/2022	Juin 2026
		Membre du Bureau	16/06/2022	Juin 2026
		Membre de la Commission d'Audit (Vice-Président)	16/06/2022	Juin 2026
		Membre de la Commission des Risques (Vice-Président)	16/10/2012	Juin 2025
		Membre du Comité de Rémunération	16/06/2022	Juin 2026
		Membre de la Commission d'intérêt général	15/09/2022	Juin 2026
	GIE KLESIA ADP		Administrateur	01/01/2021
SGAM KLESIA Assurances		Administrateur	22/06/2023	Juin 2026
		Membre du Bureau	22/06/2023	Juin 2026



	Membre de la Commission d'Audit (Vice-Président)	22/06/2023	Juin 2026
	Membre de la Commission des Risques	22/06/2023	Juin 2026
	Membre de la commission de suivi des activités assurantielles		Juin 2027
<b>GAPS KLESIA</b>	Administrateur	22/06/2023	Juin 2029
	Membre du Bureau (Président)	22/06/2023	Juin 2029
	Délégué à l'AG	22/06/2023	Juin 2029
	Membre de la commission de suivi des activités assurantielles	22/06/2023	Juin 2027
<b>Association AGPM-KLESIA</b>	Administrateur	22/09/2022	Septembre 2026
<b>CARCEPT Prévoyance</b>	Administrateur	21/06/2017	Juin 2025
	Membre du Bureau (Trésorier adjoint)	21/06/2017	Juin 2025
	Membre de la Commission des Risques	21/06/2017	Juin 2025
<b>Mutuelle d'assurance CARCEPT Prev</b>	Administrateur	17/06/2020	Juin 2024
	Délégué à l'AG	01/05/2020	30/04/2024
	Membre de la Commission d'Audit	17/06/2020	Juin 2024
	Membre de la Commission des Risques	17/06/2020	Juin 2024
<b>KLESIA Mut'</b>	Administrateur	16/11/2022	30/11/2026
	Délégué à l'AG	25/10/2022	30/11/2026
<b>Mutuelle JAJI</b>	Administrateur	15/09/2022	Juin 2026
	Membre de la Commission d'Audit	15/09/2022	Juin 2026
<b>Batignolles Services</b>	Membre du Conseil de surveillance	27/06/2022	Juin 2026
<b>Fondation d'Entreprise CARCEPT Prev</b>	Administrateur	09/06/2022	Juin 2026
	Hors groupe KLESIA		
<b>Agirc-Arrco</b>	Administrateur	01/01/2019	2023
	Membre de la Commission technique et financière	01/01/2019	2023

**PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 28 JUIN 2024**

Les actionnaires de la Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance KLESIA SA se sont réunis, sur convocation du Président du Directoire, en Assemblée Générale le 28 juin 2024 à 10 h 30, au 4 rue Georges Picquart à Paris 17<sup>ème</sup>.

Le bureau de l'Assemblée Générale est constitué de Monsieur Michel SEYT qui préside la séance en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance, et de Monsieur Christian SCHMIDT de LA BRELIE, représentant de l'actionnaire disposant du plus grand nombre de voix, en qualité de Scrutateur.

Madame Christelle BANLIER, Secrétaire aux Instances, est désignée Secrétaire de l'Assemblée.

La société Compagnie des Techniques Financières (CTF), et le Cabinet MAZARS, Co-Commissaires aux Comptes de la Société, régulièrement convoqués, sont excusés.

Le Président constate que les actionnaires présents possèdent la totalité des actions, et qu'en conséquence, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Il rappelle que tous les documents qui, en application des dispositions législatives et réglementaires, doivent être tenus à la disposition des actionnaires au siège social ou leur être adressés, l'ont été conformément à ces dispositions et notamment :

- les statuts de la Société ;
- le procès-verbal de la réunion d'Assemblée Générale du 23 juin 2023
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2023,
- le rapport de gestion et son annexe (rapport de la Commission d'Intérêt Général)
- le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- le projet des résolutions soumises à l'Assemblée.

Il rappelle leur caractère confidentiel.

Le Président ouvre la séance en rappelant les points de l'ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 juin 2023
2. Rapport de gestion du Directoire et rapports annexes :
  - Rapport annuel de l'entreprise à mission
  - rapport de mission d'audit externe – OTI
3. Comptes annuels 2023
4. Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise
5. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2023
6. Affectation du résultat
7. Rapport spécial des commissaires aux comptes
8. Ratification des décisions du Conseil
  - Cooptation d'un Membre du Conseil de Surveillance
9. Pouvoirs pour les formalités

\*\*\*

**1. Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 juin 2023**

Le Président invite l'Assemblée à faire part de ses observations sur le procès-verbal de la réunion d'Assemblée Générale du 23 juin 2023 qui leur a été soumis.

Aucune observation n'étant formulée, le Président invite l'Assemblée Générale à examiner les comptes de l'exercice 2023.

2. **Rapport de gestion du Directoire et rapports annexes :**
  - **Rapport annuel de l'entreprise à mission**
  - **rapport de mission d'audit externe – OTI**
3. **Comptes annuels 2023**
4. **Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise**
5. **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2023**

Le Président présente les comptes annuels 2023 et donne lecture du rapport de gestion du Directoire sur ledit exercice, du rapport de la Commission d'Intérêt Général annexé au rapport de gestion, et du rapport du Commissaire aux Comptes.

Il précise qu'il est proposé à l'Assemblée d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2023, s'élevant à hauteur de 658 638,71 euros, au Report à nouveau.

Il donne également lecture du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil de Surveillance qui conclut que les éléments communiqués par le Directoire ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Puis il soumet au vote de l'Assemblée la première résolution relative à l'approbation des comptes de l'exercice 2023 :

## **Première résolution : APPROBATION DES COMPTES 2023**

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions ordinaires, après avoir entendu :

- lecture du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise au cours de l'exercice 2023 et ses observations,
- lecture du rapport de gestion 2023 du Directoire auquel a été annexé le rapport de l'entreprise à mission,
- présentation des comptes annuels 2023,
- lecture du rapport des Commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2023,

approuve lesdits rapports ainsi que les opérations qui y sont mentionnées et les comptes annuels qui font apparaître un bénéfice de 658 638,71 euros.

Elle approuve les actes de gestion accomplis par le Directoire, dont le compte rendu lui a été fait et donne en conséquence quitus au Directoire de sa gestion au titre de l'exercice 2023.

**La première résolution est approuvée à l'unanimité.**

## **6. AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

Le Président indique qu'il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2023 s'élevant à 658 638,71 € € au compte Report à nouveau.

Puis il soumet au vote de l'Assemblée la deuxième résolution relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2023.

## **Deuxième résolution : AFFECTATION DU RESULTAT**

L'assemblée Générale, statuant dans les conditions ordinaires, décide d'affecter le résultat bénéficiaire 2023, s'élevant à 658 638,71 € en Report à nouveau.

**La deuxième résolution est approuvée à l'unanimité.**

## 7. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Président donne lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, puis met aux voix la résolution suivante :

### **Troisième résolution : CONVENTIONS REGLEMENTEES**

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, approuve les conventions visées dans ledit rapport.

**La troisième résolution est approuvée à l'unanimité.**

## 8. RATIFICATION DES DECISIONS DU CONSEIL

### **8.1 Cooptation d'un Membre du Conseil de Surveillance**

Le Président fait part à l'Assemblée de la fin du mandat de Monsieur Hervé BECAM de ses fonctions d'Administrateur au sein de KLESIA Prévoyance, et donc de ses fonctions d'administrateur au sein de KLESIA SA.

Il indique que le Conseil d'Administration de la SAS AKG du 4 octobre 2023 et le Conseil de Surveillance de KLESIA SA du 20 octobre 2023, ont coopté Monsieur David MORIN aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Hervé BECAM.

Puis il invite l'Assemblée Générale à ratifier cette cooptation et met aux voix la résolution suivante :

### **Quatrième résolution : RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions ordinaires, ratifie la décision du Conseil d'Administration de la SAS AKG du 4 octobre 2023 et du Conseil de Surveillance de KLESIA SA du 20 octobre 2023 et nomme :

- David MORIN, en qualité **de membre du Conseil de Surveillance**, en remplacement de Hervé BECAM, pour la durée du mandat restant à courir **de ce dernier**, soit jusqu'en juin 2026

**La quatrième résolution est approuvée à l'unanimité.**

## 9. POUVOIRS POUR LES FORMALITES

### **Cinquième résolution : POUVOIRS POUR LES FORMALITES**

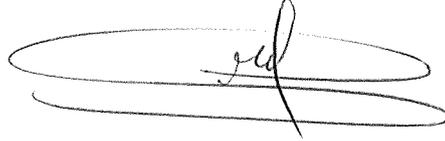
L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour la mise en œuvre et l'exécution de l'ensemble des résolutions votées ce jour, à cet effet passer et signer tous actes et déclarations, accomplir toutes formalités et publications, effectuer tous dépôts, disposer et engager les dépenses y afférentes, publier et plus généralement faire le nécessaire.

**La cinquième résolution est approuvée à l'unanimité.**

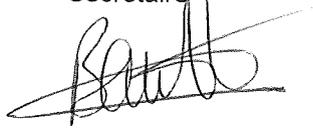
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du Bureau.

Michel SEYT  
Président de séance

Handwritten signature of Michel SEYT, consisting of a stylized 'M' and 'S' with a horizontal line through them.

Christelle BANLIER  
Secrétaire

Handwritten signature of Christelle BANLIER, featuring a cursive 'C' and 'B' with a horizontal line.

Christian SCHMIDT DE LA BRELIE  
Scrutateur

Handwritten signature of Christian SCHMIDT DE LA BRELIE, showing a stylized 'C' and 'S' with a horizontal line.

---

**KLESIA SA**

*Société Anonyme au capital de 368 000 085,5 €  
Siège social : 4, rue Georges Picquart 75017 PARIS  
RCS PARIS B 340 483 684*

---

**RAPPORT  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

---

**CTF**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 100 000 Euros  
RCS PARIS B 352 700 405  
TEL : +33 (0) 1 44 17 73 73  
19 rue du Général Foy  
75008 Paris

**Forvis Mazars**

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de  
Commissariat Aux Comptes à Directoire et Conseil de  
Surveillance au capital de 8 320 000 Euros  
RCS NANTERRE B 784 824 153  
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 07 60 01  
61 Rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie



*Christian Schmidt de La Brièrre  
Président du Directoire*

*CS*

---

*KLESIA SA – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2023*

À l'Assemblée générale de KLESIA SA,

## **Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société KLESIA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## **Fondement de l'opinion**

---

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

---

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Provisions Techniques : (Note 3.4.1.3. « Provisions Techniques » de l'annexe aux comptes annuels)**

#### Description du risque

Les provisions de sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant de 1 402 436 milliers d'euros contre 1 350 651 milliers d'euros au 31 décembre 2022 et représentent un des postes les plus importants du passif.

La charge de provisions techniques correspond à l'estimation des charges de prestations survenues et non payées tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion) et intègrent également une part pour les prestations non connues ou tardives.

Les provisions techniques sont estimées selon les modalités de détermination mentionnées dans la note 3.4.1.3 de l'annexe.

L'évaluation des provisions requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des hypothèses à retenir (cadence de liquidation, taux d'actualisation), des modèles de calcul à utiliser (triangle de charge ou triangle de règlement), du taux de frais de gestion retenu.

Klesia SA couvre les risques en acceptations cédés par les entités KLESIA et par GENERALI inscrits dans le cadre du partenariat mis en place au 1er janvier 2020 :

- GENERALI (rétro)cède les portefeuilles santé/prévoyance issus des institutions de prévoyance (Klesia Prévoyance, Carcept Prévoyance, IPRIAC) et des mutuelles (Klesia Mut' et MACP) à hauteur de 75% x 35% ;
- GENERALI cède à la quote-part de 35% son portefeuille santé/prévoyance.

Compte tenu de l'importance du poste et du poids du jugement exercé par la direction dans l'estimation de ces provisions, nous avons considéré que l'évaluation des provisions constituait un point clé de l'audit.

#### Notre approche d'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les diligences suivantes :

- Analyser par circularisation la correcte comptabilisation des provisions techniques acceptées issues du business Generali,
- Nous nous sommes également assurés de la réciprocité des provisions techniques (à la quote-part 35%) entre les IP et mutuelles du groupe Klesia concernées par ce traité, et avons réalisés notre propre évaluation des provisions techniques au sein de ces différentes entités.

*KLESIA SA – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2023*

- Examen des analyses permettant de justifier de la suffisance des provisions acceptées issues du business Generali
- Examen de l'information produite au sein de l'annexe aux comptes annuels.

#### **IV- Vérifications spécifiques**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous relatif aux délais de paiements.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017, KLESIA SA considère que les opérations d'assurance et de réassurance qu'elle exerce n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

#### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

#### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

---

#### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société KLESIA SA par l'Assemblée générale du 9 juillet 2020 pour le cabinet Forvis Mazars et du 22 juillet 2009 pour le cabinet CTF.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Forvis Mazars était dans la 4<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet CTF dans la 15<sup>ème</sup> année sans interruption.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

---

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions

*KLESIA SA – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2023*

volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*KLESIA SA – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2023*

**Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

À Paris et Courbevoie, le 5 juin 2024

**Les commissaires aux comptes**

CTF

Forvis Mazars

DocuSigned by:  
  
6AD04B0CC15447C...

Christophe LEGUÉ

DocuSigned by:  
  
DDDF36671F514E2...

Pierre DE LATUDE

DocuSigned by:  
  
71B40773A4B343D...

Guillaume WADOUX

KLESIA SA

# Comptes annuels

## Exercice 2023



**KLÉSIA**  
Assureur d'intérêt général



# SOMMAIRE

BILAN .....	3
ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES .....	6
COMPTE DE RESULTAT .....	8
ANNEXE.....	12



# BILAN



## BILAN AU 31 DECEMBRE | ACTIF

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
<b>1. Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>2. Actifs incorporels</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>3. Placements</b>	<b>1 401 023</b>	<b>1 338 912</b>
3a. Terrains et constructions	0	0
3b. Placements dans des entreprises liées	2	2
3c. Autres placements	358 713	368 326
3d. Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 042 308	970 584
<b>4. Placements représentant les provisions techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
5a. Provisions pour primes non acquises et risques en cours	0	0
5b. Provisions d'assurance-vie	0	0
5c. Provisions pour sinistres Vie	0	0
5d. Provisions pour sinistres Non Vie	0	0
5e. Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes Vie	0	0
5f. Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes Non Vie	0	0
5g. Provisions d'égalisation	0	0
5h. Autres provisions techniques (Vie)	0	0
5i. Autres provisions techniques (Non Vie)	0	0
5j. Provisions techniques des contrats en unités de compte	0	0
<b>6. Créances</b>	<b>360 351</b>	<b>372 154</b>
6a. Créances nées d'opérations d'assurance directe	0	0
6aa. Primes acquises non émises	0	0
6ab. Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	0	0
6b. Créances nées d'opérations de réassurance	353 815	371 531
6c. Autres créances	6 536	623
6ca. Personnel	0	0
6cb. Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 532	300
6cc. Débiteurs divers	4	323
6d. Capital appelé non versé	0	0
<b>7. Autres actifs</b>	<b>286</b>	<b>105</b>
7a. Actifs corporels d'exploitation	0	0
7b. Comptes courants et caisses	286	105
7c. Actions propres	0	0
<b>8. Comptes de régularisation - Actif</b>	<b>3 489</b>	<b>3 379</b>
8a. Intérêts et loyers acquis non échus	2 784	2 815
8b. Frais d'acquisition reportés	0	0
8c. Autres comptes de régularisation	705	564
<b>9. (Ligne supprimée par arrêté du 28 décembre 2007, art. 4)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 765 149</b>	<b>1 714 549</b>



## BILAN AU 31 DECEMBRE | PASSIF

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
<b>1. Capitaux propres</b>	<b>358 758</b>	<b>358 100</b>
1a. Capital social ou fond d'établissement et fond social complémentaire ou compte de liaison	368 000	368 000
1b. Primes liées au capital social	0	0
1c. Ecart de réévaluation	0	0
1d. Autres réserves	0	0
1e. Report à nouveau	-9 900	-16 824
1f. Résultat de l'exercice	659	6 924
<b>2. Passifs subordonnés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>3. Provisions techniques brutes</b>	<b>1 402 436</b>	<b>1 350 651</b>
3a. Provisions pour primes non acquises et risques en cours	0	0
3b. Provisions d'assurance vie	209 835	203 551
3c. Provisions pour sinistres (Vie)	98 022	91 072
3d. Provisions pour sinistres (Non Vie)	617 134	603 846
3e. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)	1 362	1 295
3f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non Vie)	0	0
3g. Provisions pour égalisation	60 369	69 598
3h. Autres provisions techniques (Vie)	253	71
3i. Autres provisions techniques (Non Vie)	415 461	381 218
<b>4. Provisions techniques des contrats en unités de compte</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>5. Provisions pour risques et charges</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>7. Autres dettes</b>	<b>1 999</b>	<b>4 303</b>
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0	0
7b. Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0
7c. Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	0	0
7d. Dettes envers des établissements de crédits	0	5
7e. Autres dettes	1 999	4 298
7ea. Titres de créances négociables émis par l'entreprise	0	0
7eb. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	0	0
7ec. Personnel	0	0
7ed. Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	676	3 600
7ee. Créanciers divers	1 323	698
<b>8. Comptes de régularisation - Passif</b>	<b>1 955</b>	<b>1 496</b>
<b>9. (Ligne supprimée par arrêté du 28 décembre 2007, art. 4)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 765 149</b>	<b>1 714 549</b>



## ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES



## ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
<b>1. Engagements reçus</b>	0	0
<b>2. Engagements donnés</b>	0	0
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés	0	0
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	0	0
2d. Autres engagements donnés	0	0
<b>3. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires</b>	0	0
<b>4. Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution</b>	0	0
<b>5. Valeurs appartenant à des organismes (engagements pris au titre du 25 de l'article R.931-2-1)</b>	0	0
<b>6. Valeurs appartenant à des unions d'institutions de prévoyance</b>	0	0
<b>7. Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>	0	0



# COMPTE DE RESULTAT



## COMPTE DE RESULTAT | COMPTE TECHNIQUE VIE

En Keuros	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes N	Opérations nettes N-1
<b>1. Primes</b>	122 371	-492	121 879	119 693
<b>2. Produits des placements</b>	5 860	0	5 860	6 980
2a. Revenus des placements	5 696	0	5 696	6 890
2b. Autres produits des placements	34	0	34	67
2c. Profits provenant de la réalisation de placements	130	0	130	23
<b>3. Ajustements ACAV</b>	0	0	0	0
<b>4. Autres produits techniques</b>	0	0	0	0
<b>5. Charges des sinistres</b>	-77 444	0	-77 444	-84 188
5a. Prestations et frais payés	-70 494	0	-70 494	-73 335
5b. Charges des provisions pour sinistres	-6 950	0	-6 950	-10 853
<b>6. Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques</b>	-3 424	0	-3 424	-4 847
6a. Provisions d'assurance-vie	-4 139	0	-4 139	7 457
6b. Provisions sur contrats en unités de compte	0	0	0	
6c. Autres provisions techniques	715	0	715	-12 304
<b>7. Participations aux résultats</b>	-2 161	0	-2 161	-2 292
<b>8. Frais d'acquisition et d'administration</b>	0	0	0	0
8a. Frais d'acquisition	0	0	0	0
8b. Frais d'administration	0	0	0	0
8c. Commissions reçues des réassureurs	0	0	0	0
<b>9. Charges des placements</b>	-1 172	0	-1 172	-277
9a. Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-3	0	-3	-12
9b. Autres charges de placements	-139	0	-139	-151
9c. Pertes provenant de la réalisation des placements	-1 030	0	-1 030	-114
<b>10. Ajustements ACAV (Moins values)</b>	0	0	0	0
<b>11. Autres charges techniques</b>	-20 707	0	-20 707	-21 534
	0	0	0	0
<b>12. Produits des placements transférés</b>				
<b>RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE</b>	23 323	-492	22 831	13 535



## COMPTE DE RESULTAT | COMPTE TECHNIQUE NON VIE

En Keuros	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes N	Opérations nettes N-1
<b>1. Primes acquises</b>	<b>747 647</b>	<b>0</b>	<b>747 647</b>	<b>647 938</b>
1a. Primes	747 647	0	747 647	647 938
1b. Variations des primes non acquises et risques en cours	0	0	0	0
<b>2. Produits des placements alloués</b>	<b>13 686</b>	<b>0</b>	<b>13 686</b>	<b>19 522</b>
<b>3. Autres produits techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>4. Charges des sinistres</b>	<b>-635 068</b>	<b>0</b>	<b>-635 068</b>	<b>-546 702</b>
4a. Prestations et frais payés	-621 780	0	-621 780	-497 697
4b. Charges des provisions pour sinistres	-13 289	0	-13 289	-49 005
<b>5. Charges des autres provisions techniques</b>	<b>-34 244</b>	<b>0</b>	<b>-34 244</b>	<b>-9 560</b>
<b>6. Participations aux résultats</b>	<b>1 686</b>	<b>0</b>	<b>1 686</b>	<b>-208</b>
<b>7. Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
7a. Frais d'acquisition	0	0	0	0
7b. Frais d'administration	0	0	0	0
7c. Commissions reçues des réassureurs	0	0	0	0
<b>8. Autres charges techniques</b>	<b>-128 307</b>	<b>0</b>	<b>-128 307</b>	<b>-117 680</b>
<b>9. Variation de la provision pour égalisation</b>	<b>8 332</b>	<b>0</b>	<b>8 332</b>	<b>149</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE</b>	<b>-26 267</b>	<b>0</b>	<b>-26 267</b>	<b>-6 539</b>



## COMPTE DE RESULTAT | COMPTE NON TECHNIQUE

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
<b>1. Résultat technique des opérations non-vie</b>	<b>-26 267</b>	<b>-6 539</b>
<b>2. Résultat technique des opérations vie</b>	<b>22 831</b>	<b>13 535</b>
<b>3. Produits des placements</b>	<b>22 982</b>	<b>27 569</b>
3a. Revenus des placements	22 339	27 212
3b. Autres produits des placements	132	264
3c. Profits provenant de la réalisation des placements	511	93
<b>4. Produits des placements alloués du compte technique vie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>5. Charges des placements</b>	<b>-4 596</b>	<b>-1 093</b>
5a. Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-11	-47
5b. Autres charges des placements	-544	-597
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements	-4 041	-450
<b>6. Produits des placements transférés au compte technique non-vie</b>	<b>-13 686</b>	<b>-19 522</b>
<b>7. Autres produits non techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>8. Autres charges non techniques</b>	<b>-14</b>	<b>0</b>
8a. Charges à caractère social	0	0
8b. Autres charges non techniques	0	0
<b>9. Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
9a. Produits exceptionnels	0	0
9b. Charges exceptionnelles	0	0
<b>10. Participation des salariés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>11. Impôt sur le résultat</b>	<b>-591</b>	<b>-7 025</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>659</b>	<b>6 924</b>



# ANNEXE



## SOMMAIRE DE L'ANNEXE

<b>SOMMAIRE DE L'ANNEXE</b> .....	<b>13</b>
<b>ANNEXE DES COMPTES ANNUELS</b> .....	<b>14</b>
<b>PRESENTATION DE LA SOCIETE</b> .....	<b>15</b>
<b>1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE</b> .....	<b>15</b>
1.1 Intégration au groupe TVA Klesia .....	15
<b>2 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</b> .....	<b>15</b>
<b>3 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES</b> .....	<b>16</b>
3.1 Référentiel comptable et réglementaire .....	16
3.2 Règles de présentation des états financiers.....	16
3.3 Changements comptables .....	17
3.4 Modes et méthodes d'évaluation appliqués .....	18
<b>4 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN</b> .....	<b>23</b>
4.1 Actifs incorporels, placements immobiliers et actifs corporels d'exploitation .....	23
4.2 Etat des créances et des dettes, à plus ou moins un an .....	26
4.3 Entreprises liées, filiales et participations.....	26
4.4 Capitaux propres .....	28
4.5 Passifs subordonnés .....	28
4.6 Comptes de régularisation, produits à recevoir et charges à payer .....	29
4.7 Détail des provisions pour risques et charges.....	30
4.8 Tableau des engagements donnés.....	30
<b>5 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT</b> .....	<b>31</b>
5.1 Produits et charges des placements .....	31
5.2 Opérations vie – Catégories 1 à 19.....	32
5.3 Opérations non-vie – Catégories 20 à 39.....	33
5.4 Produits et charges de l'action sociale .....	33
5.5 Opérations pour le compte d'une union d'institutions .....	33
5.6 Ventilation des charges de personnel, commissions, cotisations brutes et mouvements de portefeuille de contrats .....	34
5.7 Fiscalité .....	34
5.8 Autres produits et charges techniques, non techniques et exceptionnels.....	35
5.9 Variation des provisions d'assurance vie et participation aux résultats .....	36
5.10 Participation des adhérents et des participants.....	37
5.11 Ecart de liquidation .....	37
5.12 Etat des règlements et provisions – Branche 16.....	37
<b>6 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b> .....	<b>37</b>
6.1 Effectif moyen.....	37
6.2 Avantages alloués dirigeants, conseils d'administrations et autres .....	37
6.3 Prêts alloués aux dirigeants, au conseil d'administration et autres.....	38
6.4 Honoraires des commissaires aux comptes.....	38



## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Annexe au bilan avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31.12.2023, dont le total est de 1 765 149 K euros, et au compte de résultat dégageant un résultat bénéficiaire de 659 K euros.

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01.01.2023 au 31.12.2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.



## PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société KLESIA SA est une SA à Directoire et Conseil de Surveillance régie par le Code des assurances au capital de 368 000 K€. Il est divisé en 23 741 941 actions ordinaires d'une valeur nominale de 15,50 € et l'actionnaire unique est la SAS AKG.

KLESIA SA a pour objet d'assurer et de pratiquer, dans les limites de la réglementation applicable aux sociétés de réassurance, des opérations de toute nature se rattachant directement ou indirectement à l'activité de réassurance.

Elle peut réaliser :

- 1- Des opérations de réassurance et de rétrocession de toute nature avec toutes entreprises françaises et étrangères d'assurance et de réassurance ;
- 2- Toutes les opérations généralement autorisées aux sociétés dont l'objet comprend les opérations définies aux alinéas précédents ;
- 3- Le tout directement pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers par la voie de créations des sociétés nouvelles, d'apport, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement à l'un des objets spécifiés ou tout patrimoine sociale ;

## 1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

### 1.1 Intégration au groupe TVA Klesia

Klesia SA a intégré le Groupe TVA Klesia à compter du 01 janvier 2023.

## 2 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- NEANT -



## 3 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 3.1 Référentiel comptable et réglementaire

La directive Solvabilité II transposée en droit français par l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015, ne comporte pas de dispositions comptables, mais sa transposition a été l'occasion de transférer vers l'Autorité des normes comptables (ANC) les prescriptions comptables applicables aux entreprises d'assurance, jusqu'alors placées dans les trois codes. L'ordonnance n°2015-378 et son décret n°2015-513 du 7 mai 2015 ont notamment modifié l'architecture du Code des assurances. Ainsi, désormais l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires de nature comptable ont été regroupées au titre IV du livre III du Code des assurances. Les dispositions portant sur les prescriptions comptables ont quant à elles été abrogées à compter du 1er janvier 2016 et sont transférées dans le règlement de l'ANC n° 2015-11. Ce transfert s'est fait à prescriptions comptables constantes. Aussi, ce règlement n'entraîne aucun changement de méthode comptable.

L'annexe aux comptes est constituée de toutes les informations d'importance significative permettant d'avoir une juste appréciation du patrimoine et de la situation financière de la société d'assurance, des risques qu'elle assume et de ses résultats. A chaque fois que ceci est utile à la compréhension, et notamment lorsque l'annexe donne le détail d'un poste de bilan ou du compte de résultat, les chiffres correspondants à l'exercice précédent sont indiqués de manière à pouvoir être directement comparés à ceux de l'exercice en cours.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Directoire et le Conseil de Surveillance de KLESIA SA. Elle est établie conformément aux principes comptables généralement admis en France et aux dispositions du décret et de l'arrêté du 27 mars 1998, transposant la directive européenne n°91-674 du 19 décembre 1991 sur les comptes des entreprises d'assurance.

Les comptes du 31 décembre 2023, conformément aux normes prévues pour les sociétés mixtes, comprennent notamment :

- Un compte de résultat technique-vie et un compte de résultat technique non-vie ;
- Un compte de résultat non technique.

En ce qui concerne les modalités d'imputation, il convient d'indiquer que :

- Les charges de gestion sont comptabilisées par destination ;
- Les produits financiers nets sont alloués directement, pour la quote-part concernée, au compte de résultat technique – vie. Le solde des produits financiers, est transféré au compte de résultat non technique, puis est réparti pour la quote-part concernée, au compte de résultat Technique Non-Vie.

### 3.2 Règles de présentation des états financiers

#### 3.2.1 Bilan

Conformément au Titre II du livre IV du règlement ANC n°2015-11, les montants ne sont présentés que pour leur valeur nette (valeur brute diminuée des amortissements et dépréciations).

Les placements regroupent les terrains et constructions et les autres placements.

Les provisions techniques sont détaillées par nature en distinguant les provisions vie des provisions non-vie. Elles sont inscrites au passif pour leur montant brut de réassurance, la part cédée figurant à l'actif au poste « Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques ».



### 3.2.2 Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté en liste. Conformément au Titre II du Livre IV du règlement ANC n° 2015-11, il comprend comme pour toutes les sociétés d'assurances mixtes, un compte de résultat :

- Technique vie,
- Technique non-vie,
- Non technique.

Dans le compte technique vie sont enregistrés les produits et charges relatifs aux risques liés à la vie humaine : obsèques, décès, rentes de conjoint et d'éducation.

Le compte de résultat technique non-vie enregistre les opérations relatives aux risques liés à l'intégrité de la personne humaine : incapacité, invalidité, décès accidentel, GAV, santé et hospitalisation.

Le compte de résultat non technique reprend le solde des résultats techniques, les produits et charges de placements, les produits des placements transférés du compte de résultat non technique pour être alloués au compte de résultat technique non-vie, les produits et charges non techniques, le résultat exceptionnel, ainsi que la charge d'impôt sur les bénéfices de l'exercice.

Les opérations techniques de l'exercice sont présentées dans 3 colonnes faisant apparaître : les opérations brutes, les cessions et rétrocessions en réassurance, ainsi que les opérations nettes. Les opérations de l'exercice précédent ne sont présentées qu'en net.

Les frais de fonctionnement, enregistrés préalablement par nature, sont présentés par destination. Ces destinations sont les suivantes :

- Compte de résultat Technique vie :
  - o Frais d'acquisition (ligne 8a),
  - o Frais d'administration (ligne 8b),
  - o Frais de gestion des placements (ligne 9a),
  - o Autres charges techniques (ligne 11).
- Compte de résultat Technique non-vie :
  - o Frais d'acquisition (ligne 7a),
  - o Frais d'administration (ligne 7b),
  - o Autres charges techniques (ligne 8).

Les produits de gestion sont enregistrés en autres produits techniques (ligne 4 du compte technique vie, ligne 3 du compte technique non vie).

## 3.3 Changements comptables

### 3.3.1 Changements d'estimation et de modalité d'application

- NEANT -

### 3.3.2 Changements de présentation

- NEANT -



### 3.3.3 Changement dans le processus de clôture des comptes

- NEANT -

## 3.4 Modes et méthodes d'évaluation appliqués

### 3.4.1 Bilan

#### 3.4.1.1 *Actifs incorporels et placements*

##### Actifs incorporels

- NEANT -



 Placements

Coût d'entrée	<p>Les titres à revenus variables sont comptabilisés à leur coût historique.</p> <p>Les titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur coût d'achat coupons courus exclus.</p> <p>Les prêts et autres créances financières sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur nominale.</p>
Coût de sortie	<p>Les sorties se font selon la règle du FIFO (premier entré, premier sorti).</p>
Provisions	<p><b>Provision pour dépréciation à caractère durable sur titres non amortissables</b></p> <p>Dans le cadre d'une approche ligne à ligne, si la valeur d'un titre non amortissable est inférieure à sa valeur comptable, il convient de constater une provision pour dépréciation dès lors qu'il y a lieu de considérer que celle-ci présente un caractère durable.</p> <p>Les critères de présomption retenus par KLESIA SA pour apprécier le caractère durable de la dépréciation au 31/12/2023 découlent de l'analyse suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une moins-value latente supérieure à 20% pendant les 6 derniers mois précédant la clôture,</li> <li>- Existence d'un risque réel de contrepartie ou d'un défaut avéré,</li> </ul> <p>Les titres de KLESIA SA répondant aux critères de qualification de dépréciation durable (plus de 20% de moins-value latente pendant 6 mois consécutifs) font l'objet d'une dépréciation au premier euro. En 2023, le stock de la provision pour dépréciation durable s'élève à 45 K€ et cette année, KLESIA SA a effectué une dotation nette sur les provisions à hauteur de 14 K€.</p> <p><b>Provision sur titres amortissables</b></p> <p>Les valeurs amortissables ne font pas, en principe, l'objet d'une provision pour dépréciation durable. Néanmoins, ils doivent être dépréciés lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements. Au regard de ces critères, il n'y a pas lieu de constituer de provision pour dépréciation.</p> <p>Modalités de dépréciation des titres R343 - 9 et R343 – 10 amortissables Pour les titres classés en R343 - 9 et R343 – 10 et amortissables :</p> <p>* si l'entreprise a l'intention et la capacité de détenir ces valeurs amortissables jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit ; en l'absence de risque de crédit avéré, aucune moins-value latente liée à une hausse des taux sans risque n'est provisionnée.</p> <p>* si l'entreprise n'a pas d'intention ou de capacité de détenir ces valeurs amortissables jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en utilisant une valeur recouvrable lorsque l'entreprise a l'intention / la capacité de détenir les placements concernés à un horizon déterminé. A défaut, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable des placements et leur valeur vénale, si cette dernière est inférieure à la valeur comptable. Dans tous les cas, lorsque la cession du titre est envisagée à court terme, la valeur recouvrable est la valeur de marché.</p>



Valorisation	<p><b>Règles générales et modalités pratiques</b></p> <p>Les portefeuilles sont valorisés quotidiennement par référence au dernier cours.</p> <p>Les titres sont évalués sur la base des cours extraits de la base de données Finalim de TELEKURS FINANCIAL.</p> <p>Par exception, les titres n'étant pas référencés sur Finalim sont valorisés sur des cours contribués source BLOOMBERG.</p> <p>La comptabilité des portefeuilles étant tenue en Euros, la comptabilisation de la valorisation des positions titres hors Euros correspond à leur contre-valeur, calculée avec le taux de change fixing BCE (Banque Centrale Européenne).</p> <p><b>Description</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Actions</b></li> </ul> <p>Les actions sur un marché réglementé sont évaluées sur la base du cours de clôture de la place de référence de l'émetteur ou à défaut sur la place principale de cotation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Obligations</b></li> </ul> <p>L'évaluation des obligations répond aux règles de priorité de cours suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1/ Telekurs Financial – place de cotation 186 (XTRAKTER) – cours moyen</li> <li>2/ Datalicence BGN – close Mid</li> <li>3/ Datalicence CBBT – close Bid.</li> </ol> <p>Pour les obligations qui ne répondent pas aux règles de priorité supra, est utilisé la place de cotation 025 (Paris) ou une place spécifique au titre ou un contributeur diffusé sur Bloomberg.</p> <p>En l'absence de cours au jour de la valorisation, l'évaluation s'effectue sur la base du dernier cours connu ou selon une procédure préétablie en cas de cours ancien.</p> <p>Lorsque les cours sont trop anciens, il est procédé à une valorisation dite « manuelle » par recherche d'un contributeur restituant une évaluation la plus fréquente possible sur la valeur étudiée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Produits non cotés</b></li> </ul> <p>Les produits non cotés (principalement private equity et dette non cotées) font l'objet d'une valorisation soit par l'émetteur du produit/fonds, validé par les commissaires aux comptes, soit auprès d'un organisme distinct de l'émetteur.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>OPCVM – ETF</b></li> </ul> <p>Les parts et actions d'OPCVM et, les ETF « Hors France », sont évaluées à leur dernière valeur liquidative connue.</p> <p>Les ETF « France » sont évalués à leur cours de clôture.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>FCPR</b></li> </ul> <p>Les évaluations sont réalisées au cours trimestriels ou semestriels transmis par les gestionnaires des fonds après validation par leur Conseil d'Administration.</p> <p>Les règles d'évaluation des titres composant les Fonds sont décrites dans les règlements financiers de chacun des fonds.</p>
--------------	--



### 3.4.1.2 Créances, autres actifs

Primes acquises non émises	<p><u>Processus d'estimation des cotisations :</u></p> <p>Les primes sont comptabilisées pour leur montant brut de taxes et net d'annulations. Les primes restant à émettre sont évaluées contrat par contrat.</p> <p>Les primes étant comptabilisées brutes de cession en réassurance, la quote-part cédée est déterminée en fonction du traité de réassurance.</p>
----------------------------	--

### 3.4.1.3 Provisions techniques

#### ■ Evaluation

Les provisions sont détaillées par nature. Elles sont inscrites au passif pour leur montant brut de réassurance.

#### ■ Provisions d'acceptation :

Klesia SA couvre les risques en acceptations cédés par les entités KLESIA et par GENERALI inscrits dans le cadre du partenariat mis en place au 1er janvier 2020 :

- GENERALI (rétro)cède les portefeuilles santé/prévoyance issus des institutions de prévoyance (Klesia Prévoyance, Carcept Prevoyance, IPRIAC) et des mutuelles (Klesia Mut' et Mutuelle Carcept Prevoyance) à hauteur de 75%x35%
- GENERALI cède à la même quote part son portefeuille santé/prévoyance

Les provisions relatives à ces engagements sont déterminées à partir des informations transmises par les entités Klesia et par GENERALI.

Les risques couverts par Klesia SA sont :

- Des risques de prévoyance non-vie : Incapacité, invalidité et inaptitude
- Des risques de prévoyance vie : décès, rentes éducation, rente conjoint et obsèques
- Des risques Frais médicaux

Pour ces risques, différentes provisions sont calculées :

- Provisions mathématiques pour les rentes vie et non-vie, l'obsèque
- Provisions pour sinistres inconnus pour la prévoyance vie, non-vie et frais médicaux
- Provisions pour sinistres à payer pour le décès
- Provision pour participation aux excédents pour l'obsèque
- Provision pour risque croissant pour les risques viagers
- Provision d'égalisation pour certains grands comptes et régimes de branche professionnelle qui le prévoient
- Conformément à une recommandation émise par l'ACPR, une Provision pour Risques En Cours a été constituée pour les contrats santé renouvelés pour l'année 2024 et présentant des ratios de charges supérieurs à 100% en moyenne sur les années 2022 et 2023, calculée par application de ce ratio sur le chiffre d'affaires prévisionnel de l'exercice 2024 . La PREC est définie comme la provision destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, durant la période s'écoulant :
  - Entre la date d'inventaire et la date de la première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par l'assureur,
  - Ou à défaut entre la date d'inventaire et le terme du contrat.



### 3.4.2 Compte de résultat

#### 3.4.2.1 Primes

Elles comprennent :

- Les flux trimestriels de réassurance arrêtés au 30/09/N ;
- Les cotisations à recevoir au titre de l'exercice N calculées au 30/09/N
- La provision pour dépréciation des comptes adhérents au 30/09/N déduction faite de celle au 31/12/N-1

#### 3.4.2.2 Charges des sinistres

Elles comprennent :

- Les flux trimestriels de réassurance arrêtés au 30/09/N,
- Les variations des provisions pour sinistres à payer,

#### 3.4.2.3 Charges des provisions et autres provisions techniques

Elles comprennent :

- Les variations des autres provisions techniques,
- Les variations des provisions mathématiques.

#### 3.4.2.4 Charges par destination

L'enregistrement initial des charges relatives aux frais généraux est effectué par nature de dépenses. Ces montants sont ensuite affectés et enregistrés par destination.

Les charges par destination sont déterminées à partir des activités que représente chacune des sections : frais d'acquisition, frais d'administration, charges des placements et autres charges techniques.

#### 3.4.2.5 Allocation des produits de placements

Les produits nets des placements font l'objet d'une ventilation entre le compte non Technique (produits de placements transférés) et le compte de résultat Technique non-vie (produits de placement alloués) au prorata des provisions techniques et des fonds propres – Règlement ANC N°2015-11, Articles 222-3 à 222-9.



## 4 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

### 4.1 Actifs incorporels, placements immobiliers et actifs corporels d'exploitation

#### 4.1.1 Mouvements des actifs incorporels, placements immobiliers et actifs corporels d'exploitation

En Keuros	Valeur brute	Mouvements de l'exercice		Valeur brute
		Augmentations	Diminutions et transferts	
<b>I Actifs incorporels</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Autres actifs incorporels	0	0	0	0
<b>II Placements immobiliers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Terrains non construits	0	0	0	0
Immeubles bâtis et parts de SCI hors immeuble d'exploitation	0	0	0	0
Immeubles d'exploitation	0	0	0	0
<b>III Titres de propriété</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>IV Autres titres de placement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>V Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
1 Dépôts et cautionnements :	0	0	0	0
2 Autres immobilisations corporelles :	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>

#### 4.1.2 Valeur nette des actifs incorporels, placements immobiliers et actifs corporels d'exploitation

En Keuros	Amortissements au 01/01	Dotations	Reprises	Valeur nette
<b>I Actifs incorporels</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Autres actifs incorporels	0	0	0	0
<b>II Placements immobiliers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Terrains non construits	0	0	0	0
Immeubles bâtis et parts de SCI hors immeuble d'exploitation	0	0	0	0
Immeubles d'exploitation	0	0	0	0
<b>III Titres de propriété</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>IV Autres titres de placement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>V Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
1 Dépôts et cautionnements :	0	0	0	0
2 Autres immobilisations corporelles :	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>



#### 4.1.3 Mouvements des actifs incorporels, placements immobiliers et actifs corporels d'exploitation (de l'activité sociale)

- NEANT -

#### 4.1.4 Valeur nette des actifs incorporels, placements immobiliers et actifs corporels d'exploitation (de l'activité sociale)

- NEANT -

#### 4.1.5 Autres placements

En Keuros	Valeur brute	Amortissements et provisions au 31/12	Dotations aux amort./prov. de l'exercice	Valeur nette
I Autres placements	358 758	-45	0	358 713
II Placements représentatifs des opérations en U.C.	0	0	0	0
III Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	1 042 308	0	0	1 042 308
<b>TOTAL</b>	<b>1 401 066</b>	<b>-45</b>	<b>0</b>	<b>1 401 021</b>



#### 4.1.6 Etat des placements

En Keuros	Valeur brute (1)	Valeur nette après correction	Valeur de réalisation (2)
<b>I Placements (détail des postes A3 et A4 de l'actif)</b>			
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours :	0	0	0
Dans l' OCDE	0	0	0
Hors OCDE	0	0	0
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM :	0	0	0
Dans l' OCDE	2	2	92
Hors OCDE	0	0	0
3 Parts d'OPCVM (autres que celles visées au 4) :	0	0	0
Dans l' OCDE	39 961	39 916	38 885
Hors OCDE	0	0	0
4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe :	0	0	0
Dans l' OCDE	3 973	3 973	3 991
Hors OCDE	0	0	0
5 Obligations et autres titres à revenu fixe :	0	0	0
Dans l' OCDE	297 484	296 265	257 328
Hors OCDE	17 340	17 309	16 709
6 Prêts Hypothécaires :	0	0	0
Dans l' OCDE	0	0	0
Hors OCDE	0	0	0
7 Autres prêts et effets assimilés :	0	0	0
Dans l' OCDE	0	0	0
Hors OCDE	0	0	0
8 Dépôts auprès des cédantes :	0	0	0
Dans l' OCDE	1 042 308	1 042 308	1 042 308
Hors OCDE	0	0	0
9 Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements :	0	0	0
Dans l' OCDE	0	0	0
Hors OCDE	0	0	0
10 Actifs représentatifs des opérations en unités de compte :	0	0	0
Placements immobiliers	0	0	0
Titres à revenu variable, autres que des parts d'OPCVM	0	0	0
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	0	0	0
Autres OPCVM	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0
<b>Total des placements</b>	<b>1 401 068</b>	<b>1 399 773</b>	<b>1 359 312</b>
a) Dont :			
Placements évalués selon l'article R. 343-9 (titres amortissables)	314 824	313 574	274 037
Placements évalués selon l'article R. 343-10 (titres non amortissables)	1 086 244	1 086 199	1 085 276
Placements évalués selon l'article R. 343-13 (contrats à capital variable)	0	0	0
b) Dont :	0	0	0
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques, autres que celles ci-dessous	358 760	357 465	317 005
Valeurs garantissant les engagements pris au titre de la branche 25 ou couvrant les fonds de placements gérés	0	0	0
Valeurs déposées chez les cédantes (dont valeurs déposées dont l'Institution ou l'Union s'est portée caution solidaire)	1 042 308	1 042 308	1 042 308
Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des opérations visées à l'article L.932-24 en France (branche 26)	0	0	0
Autres affectations ou sans affectation			
<b>II Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)</b>	<b>3 071</b>	<b>3 071</b>	<b>3 071</b>
<b>III Valeurs appartenant à des organismes au titre de la branche 25 (une ligne par organisation)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
* Et non A3 et A4 comme indiqué dans l'Arrêté du 27 mars 1998			
(1) Y compris les amortissements et reprises de différences sur prix de remboursements constatés pour les titres amortissables			
(2) Valeurs calculées selon les règles fixées par les articles R.343-11 et R.343-12			
<b>TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LA VALEUR BRUTE ET LA VALEUR NETTE DES PLACEMENTS (en keuros)</b>			
Placements inscrits à l'actif (lignes A3 et A4)		1 401 023	
Amortissements des différences sur prix de remboursement (compte 4850)		-1 928	
+ Différence sur prix de remboursement à percevoir (compte 4830)		677	
<b>= Total figurant à l'état récapitulatif des placements</b>		<b>1 399 773</b>	



## 4.2 Etat des créances et des dettes, à plus ou moins un an

### 4.2.1 Créances

En Keuros	Exercice N				Exercice N-1
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0
Autres créances	0	0	0	0	0
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>360 351</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>360 351</b>	<b>372 154</b>
Créances nées d'opérations directes	0	0	0	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	353 815	0	0	353 815	371 531
Autres créances	6 536	0	0	6 536	623
<b>TOTAL</b>	<b>360 351</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>360 351</b>	<b>372 154</b>

### 4.2.2 Dettes

En Keuros	Exercice N				Exercice N-1
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Dettes nées d'opérations directes	0	0	0	0	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0	0
Dettes envers des établissements de crédit	0	0	0	0	5
Dettes Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	676	0	0	676	3 600
Autres dettes	1 323	0	0	1 323	698
<b>TOTAL</b>	<b>1 999</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 999</b>	<b>4 303</b>

## 4.3 Entreprises liées, filiales et participations

### 4.3.1 Détail des participations et parts détenues dans des entreprises d'assurances liées

- NEANT -

### 4.3.2 Liste des filiales et participations

- NEANT -

### 4.3.3 Liste des entreprises dans lesquelles l'institution est associée indéfiniment responsable

- NEANT



#### 4.3.4 Opérations avec les filiales et participations, et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

En Keuros	Exercice N			Exercice N-1		
	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	TOTAL	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	TOTAL
<b>Placements</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	0	0
Obligations, TCN et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0
Autres placements	2	0	2	2	0	2
Créances pour espèces déposées chez des cédantes	0	0	0	0	0	0
Versements restant à effectuer sur placements non libérés	0	0	0	0	0	0
<b>Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions d'assurance vie	0	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres vie	0	0	0	0	0	0
Autres provisions	0	0	0	0	0	0
<b>Créances et autres actifs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Créances	0	0	0	0	0	0
Créances nées d'opérations directes	0	0	0	0	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0	0	0
Débiteurs divers	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0	0	0
Comptes courants	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques brutes (acceptations)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions d'assurance vie	0	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres vie	0	0	0	0	0	0
Autres provisions	0	0	0	0	0	0
<b>Dettes</b>	<b>241</b>	<b>0</b>	<b>241</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0	0	0
Dettes envers des établissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Autres dettes	0	0	0	0	0	0
Créanciers divers	241	0	241	4	0	4
<b>Engagements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Engagements donnés	0	0	0	0	0	0
Autres engagements donnés	0	0	0	0	0	0
Cessionnaires et rétrocessionnaires	0	0	0	0	0	0

Entreprises liées : Klesia Prevoyance, Carcept Prevoyance, Klesia Mut', IPRIAC, JAJI

Liens de participation : AK



## 4.4 Capitaux propres

### 4.4.1 Etat des mouvements des fonds propres

En Keuros	Au 31/12/N-1	Affectation du résultat	Autres mouvements	Résultat de l'année	Au 31/12/N
<b>Ventilation des réserves</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Réserves des fonds techniques	0	0	0	0	0
Réserves indisponibles	0	0	0	0	0
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0	0	0	0
Réserves réglementées	0	0	0	0	0
Réserve pour remboursement d'emprunt	0	0	0	0	0
Réserve pour fonds d'établissement	0	0	0	0	0
Réserve de capitalisation	0	0	0	0	0
Réserves du fonds de gestion	0	0	0	0	0
Réserves du fonds social	0	0	0	0	0
Autres réserves	0	0	0	0	0
<b>Ecarts de réévaluation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Mouvements ayant affecté les fonds propres</b>	<b>358 100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>659</b>	<b>358 758</b>
Capital social	368 000	0	0	0	368 000
Fonds de développement	0	0	0	0	0
Report à nouveau	-16 824	6 924	0	0	-9 900
Résultat de l'exercice	6 924	-6 924	0	659	659
<b>TOTAL</b>	<b>358 100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>659</b>	<b>358 758</b>

### 4.4.2 Frais d'établissement, frais de développement

- NEANT -

### 4.4.3 Provisions pour risques en cours

Le montant de la provision pour risques en cours s'élève à 2 471 468 euros

### 4.4.4 Recours à encaisser

- NEANT -

## 4.5 Passifs subordonnés

- NEANT -



## 4.6 Comptes de régularisation, produits à recevoir et charges à payer

### 4.6.1 Comptes de régularisation

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
<b>Actif</b>	<b>3 489</b>	<b>3 379</b>
Intérêts et loyers acquis et non échus	2 784	2 815
Frais d'acquisition reportés	0	0
Autres comptes de régularisation	705	564
<i>dont : Charges constatées d'avance</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>Passif</b>	<b>1 955</b>	<b>1 496</b>
Comptes de régularisation - passif	1 955	1 496
<i>dont : Amortissement des différences sur les prix de remboursement</i>	<i>1 955</i>	<i>1 496</i>
<i>dont : Produits constatés d'avance</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont : Autres comptes d'attente</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

### 4.6.2 Produits à recevoir

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Immobilisations financières	0	0
Valeurs mobilières de placement	0	0
Créances clients et comptes rattachés	0	0
Autres créances	0	0
Disponibilités	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 4.6.3 Charges à payer

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	0
Dettes fiscales	76	2 763
Dettes sociales	600	580
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	834	687
<b>TOTAL</b>	<b>1 510</b>	<b>4 030</b>



#### 4.7 Détail des provisions pour risques et charges

En Keuros	Provisions Au 31/12/N-1	Variation Dotations	Reprises	Provisions Au 31/12/N
Provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour impôts	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### 4.8 Tableau des engagements donnés

##### 4.8.1 Montant des engagements à l'égard des dirigeants

- NEANT -

##### 4.8.2 Montant des engagements à l'égard des entreprises liées

- NEANT -

##### 4.8.3 Montant des engagements à l'égard des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

- NEANT -

##### 4.8.4 Montant des engagements donnés au titre de l'action sociale

- NEANT -



## 5 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

### 5.1 Produits et charges des placements

En Keuros	REVENUS FINANCIERS et frais financiers concernant les placements dans les entreprises liées	AUTRES REVENUS et frais financiers	Exercice N	Exercice N-1
Revenus des participations (1)	0	0	0	0
Revenus des placements immobiliers	0	0	0	0
Revenus des autres placements	0	28 034	28 034	34 102
Autres revenus financiers (commission, honoraires)	0	0	0	0
<b>Total (E2a et/ou F3a du compte de résultat)</b>	<b>0</b>	<b>28 034</b>	<b>28 034</b>	<b>34 102</b>
<b>Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>59</b>
(1) Au sens de l'article 20 du décret du 29 novembre 1983				
Total des autres produits des placements (plus values, reprises sur amortissements ou provisions...) inclus au poste E2 et/ou F3 du compte de résultat :			808	447
Total des autres charges de placements (moins values, dotations aux amortissements et provisions, charges internes...) incluses au poste E9 et/ou F5 du compte de résultat :			5 754	1 312



## 5.2 Opérations vie – Catégories 1 à 19

En Keuros	CAT. 19 Acceptations	TOTAL VIE
Cotisations acquises	122 371	122 371
Charges des prestations	77 444	77 444
Charges des provisions d'assurance vie et autres prov. tech.	3 424	3 424
Ajustement ACAV	0	0
<b>A - SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>41 503</b>	<b>41 503</b>
Frais d'acquisition	0	0
Autres Charges de gestion nettes	20 707	20 707
<b>B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES</b>	<b>20 707</b>	<b>20 707</b>
Produits des placements	4 688	4 688
Participation aux résultats	2 161	2 161
<b>C - SOLDE FINANCIER</b>	<b>2 527</b>	<b>2 527</b>
Cotisations cédées	492	492
Part des réass. dans les charges des prestations	0	0
Part des réass. dans les charges des prov. d'ass. vie et autres prov. tech.	0	0
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0	0
Commissions reçues des réassureurs	0	0
<b>D - SOLDE DE REASSURANCE</b>	<b>-492</b>	<b>-492</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)</b>	<b>22 831</b>	<b>22 831</b>
<i>Hors compte :</i>		
Montant des rachats	0	0
Intérêts techniques bruts de l'exercice	2 145	2 145
Provisions techniques brutes à la clôture	357 811	357 811
Provisions techniques brutes à l'ouverture	345 226	345 226



### 5.3 Opérations non-vie – Catégories 20 à 39

En Keuros	CAT. 39 Acceptations	TOTAL NON-VIE
<b>Primes acquises</b>	<b>747 647</b>	<b>747 647</b>
Primes	747 647	747 647
Variation des cotisations non acquises	0	0
<b>Charges des prestations</b>	<b>669 312</b>	<b>669 312</b>
Prestations et frais payés	635 068	635 068
Charges des provisions pour prestations diverses	34 244	34 244
<b>A - SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>78 336</b>	<b>78 336</b>
Frais d'acquisition	0	0
Autres Charges de gestion nettes	119 975	119 975
<b>B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES</b>	<b>119 975</b>	<b>119 975</b>
Produits des placements	13 686	13 686
Participation aux résultats	-1 686	-1 686
<b>C - SOLDE FINANCIER</b>	<b>15 372</b>	<b>15 372</b>
Part des réassureurs dans les cotisations acquises	0	0
Part des réassureurs dans les prestations payées	0	0
Part des réass. dans les charges des prov. pour prestations	0	0
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0	0
Commissions reçues des réassureurs	0	0
<b>D - SOLDE DE REASSURANCE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)</b>	<b>-26 267</b>	<b>-26 267</b>
<i>Hors compte :</i>		
Provisions pour cotisations non acquises (clôture)	0	0
Provisions pour cotisations non acquises (ouverture)	0	0
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	617 134	617 134
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	603 846	603 846
Autres provisions techniques (clôture)	427 491	427 491
Autres provisions techniques (ouverture)	401 579	401 579

### 5.4 Produits et charges de l'action sociale

- NEANT -

### 5.5 Opérations pour le compte d'une union d'institutions

- NEANT -



## 5.6 Ventilation des charges de personnel, commissions, cotisations brutes et mouvements de portefeuille de contrats

### 5.6.1 Ventilation des charges de personnel

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Salaires	0	0
Pensions de retraite	0	0
Créances clients et comptes rattachés	0	0
Charges sociales	88	61
Autres	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>88</b>	<b>61</b>

### 5.6.2 Commissions sur opérations directes comptabilisées au cours de l'exercice

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Commissions d'apport ou de suivi d'affaires	0	0
Commissions de gestion	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 5.6.3 Cotisations brutes émises

- NEANT -

### 5.6.4 Entrées et sorties de portefeuille de contrats

- NEANT -

## 5.7 Fiscalité

### 5.7.1 Charge fiscale

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Charge fiscale imputée à l'exercice et aux exercices antérieurs	591	7 025
Charge fiscale payée ou à payer au titre de ces exercices	0	0
<b>DIFFERENCE</b>	<b>591</b>	<b>7 025</b>



## 5.7.2 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Part afférente aux opérations ordinaires	591	7 025
Part afférente aux opérations ordinaires régularisation N-1	0	0
Part afférente aux opérations exceptionnelles	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>591</b>	<b>7 025</b>

## 5.8 Autres produits et charges techniques, non techniques et exceptionnels

### 5.8.1 Autres opérations techniques

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
<b>Autres produits techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Commissions de diffusion	0	0
Commissions de gestion	0	0
Récupération de frais de contentieux et de banque	0	0
Autres produits	0	0
<b>Autres charges techniques</b>	<b>149 049</b>	<b>139 214</b>
Sous-traitance	995	836
Contribution CMU	0	0
Autres contributions	0	0
Autres charges	148 054	138 378

### 5.8.2 Opérations Non-techniques

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
<b>Produits non-techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Honoraires et commissions	0	0
Récupérations	0	0
Utilisation ou reprise de provisions	0	0
Opérations faites en commun	0	0
Autres produits	0	0
<b>Charges non-techniques</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
Actions sociales	3	0
Commissions	0	0
Autres charges	0	0



### 5.8.3 Opérations exceptionnelles

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Reprise de la provision pour investissement	0	0
Reprise sur autres provisions réglementées	0	0
Autres produits exceptionnels	0	0
Utilisations ou reprises de provisions pour charges exceptionnelles	0	0
Utilisations ou reprises de provisions pour dépréciations exceptionnelles	0	0
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dotations de l'exercice à l'amortissement de l'emprunt pour fonds d'établissement	0	0
Dotations de l'exercice à la provision pour investissement	0	0
Dotations de l'exercice aux autres provisions réglementées	0	0
Autres charges exceptionnelles	0	0
Dotations de l'exercice à la provision pour charges exceptionnelles	0	0
Dotations de l'exercice à la provision pour dépréciations exceptionnelles	0	0

## 5.9 Variation des provisions d'assurance vie et participation aux résultats

### 5.9.1 Variation des provisions d'assurance vie

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Charges des provisions d'assurance vie	4 139	-7 457
Intérêts techniques	2 145	2 190
Participations aux excédents incorporées directement	0	0
Utilisation de la provision pour participations aux excédents	0	0
Différence de conversion (+ ou -)	0	0
<b>TOTAL = ÉCART ENTRE LES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE À L'OUVERTURE ET À LA CLÔTURE</b>	<b>6 283</b>	<b>-5 267</b>



## 5.10 Participation des adhérents et des participants

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
<b>Participation aux résultats totale</b>	<b>474</b>	<b>2 499</b>
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	458	2 296
Variation de la provision pour participations aux excédents	16	203
<b>Participation aux résultats des opérations visées au (4)</b>	<b>206 693</b>	<b>206 185</b>
Provisions mathématiques moyennes (2)	206 693	206 185
Montant minimal de la participation aux résultats	0	0
Montant effectif de la participation aux résultats (3)	0	0
<i>Participation attribuée (y compris intérêts techniques)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Variation de la provision pour participation aux excédents</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

## 5.11 Ecart de liquidation

En Keuros	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Cessions et rétrocessions	Total	
(1) Provisions pour sinistres à payer au 1/1/N	1 238 995	0	1 238 995	1 175 094
(2) Règlements sur exercices antérieurs au cours de l'exercice	338 980	0	338 980	262 035
(3) Provisions pour sinistres à payer au 31/12/N (*)	888 104	0	888 104	855 484
<b>ECART DE LIQUIDATION (1) - (2) - (3)</b>	<b>11 911</b>	<b>0</b>	<b>11 911</b>	<b>57 576</b>

## 5.12 Etat des règlements et provisions – Branche 16

- NEANT -

## 6 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

### 6.1 Effectif moyen

- NEANT -

### 6.2 Avantages alloués dirigeants, conseils d'administrations et autres

- NEANT -



### **6.3 Prêts alloués aux dirigeants, au conseil d'administration et autres**

- NEANT -

### **6.4 Honoraires des commissaires aux comptes**

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent pour l'exercice 2023 à 77 K€ au titre de l'audit légal des comptes.